



# RAPPORT FINANCIER 2024

**N°1082 04 06**  
GROUPAMA  
GRAND EST

**EXERCICE 2024**

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2024

**GROUPAMA GRAND EST**

101 route de Hausbergen  
CS 30014 Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

 **Groupama**  
GRAND EST

# SOMMAIRE

## 1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration .....	3
1.2 Membres du Comité de Direction .....	4
1.3 Commissaires aux Comptes .....	5

## 2. RAPPORT DE GESTION

2. Rapport de Gestion 2024.....	7
---------------------------------	---

## 3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2024.....	38
-------------------------------	----

## 4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2024.....	82
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2024.....	91
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes 2024.....	95

## 5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 13 Mai 2025 .....	100
------------------------------------------------------------------	-----

## 6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information.....	118
-----------------------------------------------------	-----

# **1- INFORMATIONS GENERALES**

---

# 1.1 Membres du Conseil d'Administration

Situation au 01/07/2025

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
<b>PRESIDENT</b>		
Monsieur François SCHMITT	2021	2027
<b>VICE-PRESIDENTS</b>		
Madame Sophie BOILLIN	2021	2027
Madame Marie FISCHER	2025	2031
Monsieur Jean-Louis STEMART	2021	2027
Monsieur Philippe THIEBAUT	2021	2027
<b>MEMBRES DU BUREAU</b>		
Monsieur Philippe DELAIRE	2023	2029
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2021	2027
Monsieur Jean-Pierre GROS	2021	2027
Monsieur Dominique LUX	2023	2029
Monsieur Jérôme MATHIEU	2023	2029
Madame Aline MENONVILLE	2021	2027
Monsieur Christophe MONIOT	2024	2025
Monsieur Gilles THEILMANN	2019	2025
Monsieur Pascal WITTMANN	2019	2025
<b>ADMINISTRATEURS</b>		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2021	2027
Madame Marie-Pierre CATTET	2023	2029
Monsieur Laurent COURTOIS	2025	2029
Madame Sandra DESGREZ	2025	2029
Monsieur Gérald LEROUX	2025	2031
Madame Lucette MICHEL	2023	2029
Madame Nathalie MINOT	2023	2029
Madame Géraldine MORQUE	2019	2025
Madame Sophie OSTE	2019	2025
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2019	2025
Madame Corinne SAPIN	2021	2027
Madame Sari VARNEY	2021	2027
Monsieur Thierry WOLF	2023	2029
<b>ADMINISTRATEURS SALARIES</b>		
Madame Francine BACHER	2024	2027
Madame Fanny WURTZ	2024	2027

## 1.2 Membres du Comité de Direction

---

*Situation au 01/07/2025*

### LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

#### DIRECTION GENERALE

Monsieur Benoît DOUXAMI	Directeur Général
Monsieur Emmanuel DALBARADE	Directeur Général Adjoint - Finances, Audit, Conformité, Pilotage et Informatique
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Général Adjoint - Développement et Opérations

#### MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Relations Clients
Monsieur Jean-Marc GIRAUDET	Directeur Pilotage
Madame Amandine GREUSARD	Directeur Ressources Humaines et Communication
Monsieur Laurent GUYON	Directeur Développement
Madame Thérèse LEVANTI	Directeur Indemnisation
Monsieur Christophe LEZZERI	Directeur Entreprises, Collectivités
Monsieur Ludovic MORIN	Directeur Financier
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général, Juridique et RSE
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Risques Conformité et Contrôle Interne
Monsieur Paul TRIEBEL	Responsable Systèmes d'Informations

## 1.3 Commissaires aux Comptes

---

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit  
Exco Socodec

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

## **2- RAPPORT DE GESTION 2024**

---



# RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2024

**N°1082 04 06**

GROUPAMA  
GRAND EST

**CLOS LE 31/12/2024**

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2024

**GROUPAMA GRAND EST**

101 route de Hausbergen  
CS 30014 Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

 **Groupama**  
GRAND EST

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 avril 2025

## RAPPORT DE GESTION sur les opérations de l'exercice 2024 Clos le 31 DÉCEMBRE 2024

---

### SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

#### *Synthèse et principaux éléments de l'exercice 2024*

##### Environnement économique et financier

L'année 2024 marque le retour à une inflation inférieure à 2%, avec une stabilisation des prix dans l'énergie et l'alimentation. Cela a permis aux Banques Centrales américaines et européennes de diminuer leurs taux d'intérêts, afin de favoriser le crédit et la croissance. Néanmoins, en France, la dissolution de l'Assemblée nationale a ouvert une séquence politique mouvementée qui porte beaucoup d'incertitudes économiques et fiscales, d'autant que le déficit public s'est fortement dégradé en 2023 et 2024. Ces incertitudes freinent les investissements, favorisent l'épargne de précaution et font monter les taux d'intérêts à long terme pour l'Etat Français. En parallèle, les secteurs automobiles et immobiliers, deux moteurs habituels de la croissance et de l'emploi, sont en crise en France et en Allemagne. Néanmoins la croissance économique française reste positive autour de +1,1%, tirée par les exportations et les dépenses publics, bien que l'investissement privé recule, tandis que l'Allemagne reste en récession.

##### 2024, un nouveau plan stratégique

Au niveau de l'entreprise, l'ensemble des salariés et des présidents de caisses locales se sont réunis en Convention / Assemblée Générale le 17 mai où a été lancé le plan stratégique Univers2027. Celui-ci a été élaboré avec plus de 250 collaborateurs et 24 élus et couvre au total 53 chantiers visant d'ici 2027 à rendre l'entreprise davantage compétitive, au service de ses sociétaires. Ce plan est articulé autour du capital humain, de la qualité de service, de la performance économique et commerciale ainsi que de la RSE. La plupart des chantiers ont d'ores et déjà été lancés avec 300 collaborateurs mobilisés ainsi que

les élus des commissions. Dès 2024, certains chantiers ont permis de produire des avancées significatives : on peut citer entre autres le programme de fidélité, les engagements de service envers nos sociétaires, des initiatives de meilleure maîtrise des coûts de sinistres en dommages et en automobile, ainsi que les nouveaux modules de formation des collaborateurs via l'Académie GGE. Les travaux se poursuivront en 2025, tout en déclinant le plan stratégique du Groupe Ambition 2030.

### **Les ressources humaines de GGE**

La mobilisation des équipes a permis de diminuer le turnover en 2024 avec un nombre de recrutements important (notamment par le vivier de la cooptation) et une diminution des départs. Ainsi 5% des postes sont vacants contre 6,5 % en 2023. Cela fortement bénéficié à notre capacité d'accompagnement clients et au développement de la Caisse, et a permis d'inverser la tendance négative constatée en 2023 sur la qualité de la relation avec nos sociétaires.

L'année 2024 a vu la signature d'un accord d'intéressement portant sur les années 2024 à 2026 et intégrant des objectifs ambitieux en termes de développement et de satisfaction de nos sociétaires, ainsi que l'introduction de critères extra-financiers liés aux conditions de travail. Dans le contexte d'inflation moindre qu'en 2024, les négociations annuelles obligatoires, au titre de l'année 2025, s'articulent sur une augmentation générale de 1 % avec un minimum de 500 € bruts, le maintien d'une enveloppe individuelle de 1,2 % et d'autres enveloppes, pour une augmentation totale estimée à 2,8%. Ceci favorise la reconnaissance de l'engagement de tous les collaborateurs ainsi que leur fidélité.

### **La qualité de service et la satisfaction de nos sociétaires**

Indicateur phare de la stratégie de Groupama Grand Est (GGE), l'indice net de recommandation (INR) sur le marché des particuliers remonte fortement en 2024 à 40, contre 32 en 2023, tout comme que le ratio de clients particuliers très satisfaits qui revient à 39% (+1 point). Cela confirme les résultats constatés tout au long de l'année lors des enquêtes à chaud réalisées auprès de nos sociétaires où la satisfaction exprimée a beaucoup progressé en 2024. GGE retrouve le podium des Caisses régionales sur ces 2 indicateurs. Des marges de progression demeurent<sup>2</sup> sur les canaux de communication à distance (téléphone et mail) pour être à la hauteur des attentes de nos sociétaires.

En parallèle, le marché connaît une stagnation voire une régression pour certains acteurs sur la satisfaction de leurs clients, ce qui permet à GGE de se rapprocher des meilleurs acteurs tout en ayant encore des marges de progression.

L'enquête sur le marché agricole enregistre une remontée sensible de l'INR (+8 points à 15), ainsi que du taux de sociétaires très satisfaits (+1 point à 31%). Cette progression est le fruit de l'engagement des équipes ainsi que des actions mises en œuvre dans l'année (réorganisation de l'ADT Agri, montée en compétences sur les énergies durables, visites waouh du réseau commercial).

### **Les actions sur nos offres**

Concernant la gamme produit, les évolutions ont porté tout d'abord sur le produit automobile : remplacement des cartes vertes par un mémo unique ainsi que lancement d'une offre essentielle dans le cadre du plan de relance national, afin d'être plus attractif sur la vente à distance. Des travaux importants ont été réalisés sur le produit habitation afin de proposer des garanties et options au plus près des besoins des sociétaires, il sera lancé début 2025. Enfin des adaptations ont été réalisés sur les produits professionnels visant à mieux maîtriser les expositions au risque inondation.

Sur le métier agricole, GGE a déployé les services liés au Fonds de Solidarité National et a ainsi a été désigné interlocuteur agréé par un peu plus de 1000 exploitants non assurés, leur permettant de bénéficier de la solidarité nationale en cas de sinistres importants sur leurs récoltes et prairies. GGE

continue d'accompagner les jeunes agriculteurs en étendant les réductions accordées sur leurs contrats jusqu'à leurs 45 ans.

Dans la continuité de l'année 2023, des actions d'adaptation du portefeuille ont été réalisées afin de renforcer les couvertures de réassurance externes (sécurisation des garanties du portefeuille par avenants, diminution des engagements les plus importants par déploiement de la coassurance) et d'améliorer les résultats techniques (collectivités, surveillance du portefeuille auto).

### **Le développement de l'activité de nos marchés d'assurance**

En 2024, le développement commercial de la Caisse Régionale, hors métiers spécifiques, s'améliore fortement de 12 680 K€ mais reste négatif à - 1 696 K€. Il s'améliore sur tous les marchés à l'exception du marché Agricole dont les sociétaires ont été fortement impactés par les événements climatiques et sanitaires : ils ont été accompagnés en ajustant leurs garanties au plus près de leurs besoins et budgets, ce qui s'est traduit par une diminution du portefeuille. Les affaires nouvelles continuent de progresser et les résiliations régressent, mais le solde des modifications diminue sensiblement tout en restant positif. Dans ce contexte, le nombre de sociétaires s'établit à 391 839 et progresse de 900 par rapport à 2023 (après un recul de 1 050 en 2023 et une progression de 1 850 en 2022).

Le solde du marché des particuliers reste négatif à - 4 118 K€ mais en amélioration de 2 865 K€ par rapport à 2023 avec un solde affaires nouvelles - résiliations qui est repassé positif à + 129 K€ contre négatif de -2 854 K€ en 2023. Les modifications restent négatives à - 4 247 K€ comme en 2023. La croissance du solde en automobile (+290 K€) et en garantie des accidents de la vie (+ 1 142 K€) ne compense pas le recul des soldes habitation (- 1 977 K et santé (- 807 K€). Néanmoins en nombre les soldes sont positifs sur ces quatre métiers (+13 066) et en progression significative par rapport à 2023 (+7 287).

Le solde du marché ACPS progresse de 278 K€ à +604 K€, porté par la Santé collective (+294 K€ par rapport à 2023) ainsi que par la multirisques professionnelle (+212 K€).

Le solde du marché agricole diminue fortement de -8 583 K€ et s'établit à - 1 817 K€ (après une forte croissance en 2023 du portefeuille en multi risques climatiques de +6 343 K€ (dont Prairies pour 1 500 K€). Hors risques climatiques, le solde du marché agricole est de - 1 439 K€, en baisse de 1 293 K€, avec une progression des affaires nouvelles mais aussi des résiliations et modifications négatives, tout en progressant néanmoins en nombre (+2 387). Le total du solde de la Direction Développement y compris récoltes est ainsi négatif de -5 373 K€ contre -69 K€ en 2023, dont -7 187 K€ de différentiel sur les récoltes par rapport à 2023.

Le solde du marché des collectivités progresse fortement de 4 442 K€ à 3 501 K€ dont + 2 467 K€ liés aux modifications des contrats (dans un contexte de redressement technique du portefeuille). Le solde du marché des grands comptes redevient positif à +152 K€ (-54 K€ en 2023). Le solde du marché entreprises reste négatif à - 1 027 K€ mais progresse de 548 K€ (en recul de 954 K€) avec une activité négative tant en flottes qu'en dommages. Le total du solde de la Direction Entreprises et Collectivités est de +2 626 K€ (-2 570 K€ en 2023).

Le solde du marché courtage redevient positif à +544 K€ (-5 005 K€ en 2023), porté par le développement en santé collective (solde à +614 K€) ainsi qu'en flottes (solde à 1 219 K€ en 2023).

Sur les activités où GGE intervient comme distributeur, le total des rémunérations progresse de 2 301 K€ par rapport à 2023 pour se situer à 22 175 K€, en ligne avec le budget.

### **Le développement de l'activité de nos marchés distribués**

Le chiffre d'affaires vie s'établit à 139 211 K€ en forte progression de 18,6 % par rapport à 2023 du fait de l'attractivité des rendements euros et UC (+19,6% sur l'épargne / retraite), couplé à une forte

progression de la prévoyance (+10,1%). Les rémunérations vie progressent ainsi de 12% et atteignent 17 646 K€.

L'activité bancaire, qui se concentre sur la vente de crédits, est fortement pénalisée par le niveau des taux d'intérêts, la morosité du marché automobile ainsi que par le contexte de changement de partenaire bancaire : fin du partenariat avec Orange Bank au 30/06/2024 puis début de la relation avec FranFinance au 01/07/2024. La production nouvelle 2024 recule de 37 % entraînant une baisse de la rémunération (192 K€ contre 332 K€ en 2023, 986 K€ en 2022 et 1 271 K€ en 2021). L'activité avec FranFinance a néanmoins démarré de manière dynamique au second semestre avec une production en hausse de 85% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre. L'activité Expertisimo est également pénalisée par la crise immobilière : le nombre de réservations brutes reste bas à 61 (contre 58 en 2023, 112 en 2022 et 132 en 2021), ce qui impacte les rémunérations perçues (567 K€ en 2024 contre 1 177 K€ en 2023, tenant compte de décalages de facturation avec 82 affaires facturées en 2023 contre 42 en 2024).

L'activité de ventes de services reste dynamique sur le volet télésurveillance des biens (Box Habitat) avec un nombre d'affaires nouvelles à 2 214 (2 116 affaires nouvelles en 2023 et 1 543 en 2022), au-delà des objectifs annuels et avec le concours des Caisses Locales.

Après plusieurs années de progression, GGE a réussi à diminuer son stock de certificats mutualistes rachetés auprès des sociétaires et clients, grâce à une progression très forte des souscriptions réalisées par le réseau (2 547 K€ contre une moyenne de 900 K€ en 2022-2023) accompagné de davantage de pédagogie autour de ce produit auprès des souscripteurs. Cela n'a pas permis en début d'année d'éviter d'annuler pour 336 K€ de certificats mutualistes ayant été rachetés depuis plus de 2 ans, ce qui fait passer le stock de certificats en circulation de 45 192 K€ à 44 856 K€ dans les capitaux propres.

#### **La sinistralité climatique et grave en 2024**

Dans la continuité des années 2022-2023, l'année 2024 se classe dans les 5 années les plus chaudes sur notre territoire depuis 1900. Avec une température moyenne de 13,9°C, l'anomalie thermique sur l'ensemble de l'année atteint +0,9°C (par rapport aux normales 1991-2020). En parallèle la pluviométrie a été exceptionnellement forte et atteint 1 075 mm soit une des 10 années les plus pluvieuses depuis 1959. Cela s'est traduit par une succession d'épisodes anormaux : douceur hivernale suivi de fortes gelées printanières, fraîcheur estivale suivi de pics de chaleurs, précipitations fréquentes maintenant régulièrement les sols humides, fort déficit d'ensoleillement. Dans ce contexte, tant les semis que les récoltes ont été fortement perturbés pour toutes les cultures, et les cultures ont dû faire face à une pression importante des maladies et des nuisibles. La production nationale de blé a fortement chuté (-25% pour le blé tendre) alors qu'à l'inverse le maïs a généralement bénéficié de la pluviométrie. Ainsi, la charge du métier récoltes pour les surfaces assurées progresse logiquement mais de manière modérée, à 19 083 K€ contre 15 929 K€ en 2023. Le ratio S/C progresse ainsi de 12,8 points à 60,5%. Bien que la Caisse ait été épargnée par les tempêtes hivernales, la charge tempête 2024 reste à un niveau élevé : 26 459 K€ y compris la partie en Cat Nat, contre 21 781 K€ en 2023 (soit le deuxième plus haut sur la période 2013-2024) avec une succession d'événements inondations, tempête et dans une moindre mesure grêle. Les inondations pèsent pour 17 200 K€ avec 724 communes déclarées en état de catastrophes naturelles, essentiellement en Moselle, Haute-Marne et Bas-Rhin. Au global la charge climatique de l'exercice progresse de 1 527 K€ pour un ratio S/C de 54,5% (53,2% en 2023). GGE a indemnisé, pour le compte de l'état, la part des sinistres relative à l'intervention du Fonds de Solidarité Nationale pour 655 K€.

La sinistralité excédentaire (sinistres graves au-dessus de nos protections de réassurance) diminue sensiblement avec l'enregistrement de trois sinistres excédentaires pour un total de 15 026 K€ contre 49 290 K€ pour six sinistres en 2023 (dont un sinistre auto-corporel de 27 388 K€).

## Le compte de résultats

Le **ratio sinistres sur cotisations** (S/C) de l'exercice s'établit à 66,7% en amélioration de 6,4 points par rapport à 2023 et de 16,6 points par rapport à 2022. La branche Incendie explique une grande partie de cette diminution avec un S/C à 69,8% contre 95,7% en 2023, notamment à la faveur d'une année plus humide que les années précédentes. L'amélioration de nos marges techniques sur les différents métiers illustre également les efforts effectués, à travers les tarifs ou les initiatives de maîtrise des coûts et de surveillance.

Le **solde de réassurance** avec Groupama Assurances Mutuelles (GMA), y compris rétrocessions, représente une charge de 123 724 K€ en forte hausse de 61 241 K€ par rapport à 2023, combinant la baisse des cessions des sinistres excédentaires sur exercice pur avec le renchérissement du coût de la réassurance sur les risques climatiques, ainsi qu'une cession à 90% de la forte marge réalisée sur exercices antérieurs. Le solde de rétrocessions augmente fortement et s'élève à +14 253 K€ contre +598 K€ en 2023, porté par une sinistralité de pointe globalement faible dans les Caisses Régionales Groupama, étant précisé qu'à partir de 2024 les résultats non-proportionnels de la branche Tempête sont rétrocédés à 50% contre 30% jusqu'en 2023.

Les **frais généraux** 2024 augmentent de 19 550 M€ et s'établissent à 179 235 K€ ; le ratio de frais généraux se dégrade de 1,5 point à 23,7 % après 22,2% en 2023. Le sous-total des frais engagés est en hausse de 7,1 % par rapport à 2023, essentiellement via les charges de personnel: hausse des recrutements se traduisant par la progression du taux de poste occupés (qui passe de 93,5% à 95%), hausse des salaires et progression de la prime variable des commerciaux dans un contexte de développement meilleur qu'anticipé. Le résultat de l'entreprise permet de distribuer un intéressement significatif aux collaborateurs de GGE pour un montant de 6 587 K€ (2 992 K€ en 2023) ; y compris abondement et charges, la charge 2024 est de 9 944 K€ en hausse de 5 689 K€ par rapport à 2023.

La **marge technique** après réassurance s'établit à 183 693 K€, soit 24,3% des cotisations acquises (en amélioration de 1,6 points par rapport à 2023 et de 4,8 points par rapport à 2022).

Le **ratio combiné** s'améliore de 0,7% en descendant à 99,06% (99,76% en 2023).

Les **produits financiers** s'élèvent à 24 238 K€ en progression de 1 399 K€ par rapport à 2023 à la faveur des réinvestissements en obligations et malgré la crise immobilière qui déclenche des provisions pour dépréciations durables.

La **charge d'impôt** quant à elle progresse de 3 323 K€ par rapport à 2023 via une moindre imputation des déficits fiscaux antérieurs.

Le **résultat après impôt** s'établit à + 21 942 K€ en baisse de 1 846 K€ par rapport à 2023.

# 1 - FORMATION DU RESULTAT

## 1.1 – COTISATIONS

Les cotisations totales sur l'exercice en cours, y compris les acceptations de GMA, atteignent 777 834 K€ soit une augmentation de 42 528 K€ (+5,8%). Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 754 747 K€ contre 718 135 K€ en 2023, soit une progression de + 5,1 % (contre + 7,7 % en 2023).

Les principales évolutions des cotisations directes de l'exercice pur (748 379 K€) concernent les risques suivants :

### Risques automobiles :

Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'automobile de tourisme, les tracteurs matériels agricoles (TMA), les flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, les cotisations sont de 206 333 K€ contre 196 323 K€ en 2023, affichant une croissance de 5,1 % (contre 4,2 % l'année dernière).

En automobile de tourisme, la croissance des cotisations est de 4,7 % malgré un aliment tarifaire de 6,1 % et un développement en valeur revenu à l'équilibre (+189 K€ contre - 1 650 K€ en 2023). Après une forte dégradation en 2023, le nombre de véhicules résiliés diminue d'environ 600 en 2024. Dans le même temps, le nombre d'affaires nouvelles progresse de 4 000 véhicules permettant au solde en nombre de redevenir positif à + 4 400 véhicules (contre - 200 véhicules en 2023).

A fin décembre 2024, hors contrats flottes, 311 900 véhicules automobiles de tourisme sont assurés à Groupama Grand Est.

Les cotisations TMA sont en croissance de 9,4 % avec un aliment tarifaire de + 11,3 %. Le solde d'activité commerciale passe en négatif à - 368 K€ (contre + 24 K€ en 2023).

Les cotisations flottes progressent de 1,1 % malgré un aliment de + 7,6 %. Nous maintenons sur ce métier un suivi de portefeuille rigoureux sur l'ensemble des marchés.

### Responsabilité civile des particuliers / Assurance juridique / Protection juridique :

Les cotisations des garanties responsabilité civile (RC) des particuliers (11 995 K€ fin 2024) progressent de 3,0 % (garantie responsabilité civile incluse dans le produit habitation). A noter que la garantie RC des produits automobiles de tourisme est incluse dans les risques automobiles décrits ci-dessus.

Les cotisations des assurances juridiques (23 847 K€) progressent de 6,0 %, portées en grande partie par les ventes des contrats spécifiques de protection juridique pour les particuliers en complément des contrats multirisques habitation (+ 8,5 %) : la part portée par l'automobile de tourisme reculant très légèrement avec une croissance de l'ordre de 5,0%.

### Assurances de personnes (yc compris santé) :

Les cotisations progressent de 7,1 % à 211 007 K€. Cette croissance est portée, comme depuis quelques années, par la garantie des accidents de la vie avec une croissance de + 9,9 % à 17 554 K€, mais aussi cette année par un développement par les assurances santé collectives avec une croissance de + 9,6 % à 19 503 K€.

Le métier santé individuelle contribue également à cette croissance (+ 7,5%) et atteint un montant de cotisations de 140 159 K€ porté par un aliment tarifaire de 9,2 %. Le solde de développement en nombre reste positif à + 550 contrats en recul de seulement 50 contrats par rapport à 2023. La hausse des affaires permettant de compenser la hausse des résiliations essentiellement concurrence et disparition de risques (- 450 contrats). En valeur, le solde se dégrade de 267 K€ et reste négatif à

– 1 727 K€ (contre - 1 458 K€ en 2023). A noter une croissance qui reste très modérée de + 2,3 % en prévoyance individuelle.

### **Responsabilité RC des professionnels :**

Les cotisations sont en hausse de 5,1 % et sont de 24 734 K€ en 2024. Les croissances sont de l'ordre de 3,5 % sur les métiers des professionnels Agri, ACPS, Entreprises et en PNO. En construction, la croissance est de 4,9% et elle atteint 14,6% en Collectivités.

### **Risques climatiques :**

Après une très forte croissance en 2023 (+ 12 439 K€), les cotisations des risques climatiques ne progressent que de 727 K€ soit + 0,8% pour un montant total de 88 089 K€. Cette stagnation est portée par le métier récoltes dont les cotisations reculent de 1 846 K€ après une croissance de 7 536 K€ en 2023. Malgré une légère hausse du portefeuille Prairies de 90 contrats, une stabilisation du nombre de contrats en MRC, le nombre total de contrats recule à nouveau avec une baisse de près de 200 contrats « grêle seule ». Les surfaces toutes cultures et produits confondus augmentent toutefois de 0,7 % et représentent 430 732 Ha dont 60 496 Ha en Prairies. Avec une hausse tarifaire significative (dont + 8,9% en MRC Grandes cultures mais 0% en Vignes), la croissance en valeur du portefeuille MRC est toutefois pénalisée par la baisse des capitaux (-10,4 % en grandes cultures et -0,6% en Vignes).

Les chiffres d'affaires des risques tempête et catastrophes naturelles progressent respectivement de + 4,9 % à 33 303 K€ et + de 4,6 % à 23 240 K€ en lien avec la hausse des risques incendie & dommages.

### **Risques incendie & dommages :**

Les risques incendie & dommages représentent un chiffre d'affaires de 156 900 K€ en augmentation de 4,2 % dont 3,4 % en dommages et 4,8% en incendie avec des aliments tarifaires de l'ordre de 3 à 8% selon les métiers. Par métier, la croissance est portée par les dommages collectivités (+ 9,1 %) et garages (+6,5%) ; la croissance est plus faible en Dommages agricoles (+3,1%) et PNO (2,1%), elle est même négative en Dommages entreprises (-5,6%) du fait de la poursuite des actions de limitation des engagements sur les très grands risques. La croissance du chiffre d'affaires habitation est de 6,4 % avec un aliment tarifaire de 8,1 %. Comme en Automobile, nous retrouvons un développement positif en nombre (+740 habitations) porté par une hausse des affaires nouvelles et un recul des résiliations. En revanche, le solde en valeur reste négatif à -2 151 K€ (en légère amélioration de 153 K€) pénalisé par la hausse des cotisations moyennes des résiliations (+8,5%) en lien avec les augmentations tarifaires (le taux de chute en valeur reculant même de 0,4 point).

### **Risques divers (hors dépendance) :**

L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 25 472 K€ en augmentation de 6,4 % et comprend principalement le risque assistance pour 15 088 K€ en croissance de 7,3 % et les risques construction pour 9 096 K€ en croissance de 4,6 %.

## **1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE**

Le rapport S/C avant réassurance de l'exercice s'améliore de 6,4 points : il s'établit à 66,7 % contre 73,2% en 2023 et 83,3 % en 2022.

La charge de sinistres de l'exercice est de 499 431 K€ en baisse de 22 165 K€ par rapport à 2023 et en baisse de 52 493 K€ par rapport à 2022.

La charge de sinistre 2024 et son évolution par rapport à 2023 sont expliquées par les éléments suivants :

- Tout d'abord le recul de la sinistralité excédentaire tant en nombre qu'en montant ; nous enregistrons 3 sinistres excédentaires pour un total de 15 026 K€. En 2023 nous avons enregistré 6 sinistres excédentaires pour un total de 49 290 K€ (9 sinistres en 2022 et 4 en 2021. En RC automobile, nous enregistrons 1 sinistre excédentaire de 5 774 K€ (choc frontal entre deux véhicules assurés GGE). Comme les années précédentes, sur ce risque, au vu des sinistres survenus en fin d'année, nous avons ajouté dans le provisionnement, dans le respect des normes groupe, un sinistre excédentaire statistique pour un montant de 7 232 K€. Nous enregistrons en 2023 également un sinistre excédentaire Assurance de personne sur le produit Garanties Accident de la Vie pour 2 020 K€ (chute de toit). La charge des sinistres excédentaires représente 2,0 points de ratio S/C (6,9 points en 2023) soit une amélioration de 4,9 points.

- Une sinistralité climatique totale 2024 avec une charge de 47 989 K€ (soit 6,4% des cotisations), très proche de 2023 (46 461 K€ soit 6,5% des cotisations). L'année est moins favorable en récoltes avec une charge en hausse de 3 154 K€ (19 083 K€ contre 15 929 K€) et surtout en Cat-Nat avec une charge en hausse de 6 613 K€ (15 364 K€ contre 8 751 K€) sur des événements inondations. Ces dégradations sont toutefois compensées par une année plus clémente en Tempête dont la charge recule de 8 240 K€ (13 541 K€ contre 21 781 K€).

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

#### **Auto (rapport S/C 74,60 %) :**

Pour l'auto RC : le ratio S/C origine (84,6 %) s'améliore de plus de 21 points avec la baisse de la charge excédentaire ; nous avons enregistré en 2023 un sinistre de 27 388 K€. Mais en vision écrêtée de la réassurance, le ratio se dégrade de 13,9 points à 73,6 % après une année 2023 présentant une sinistralité Flottes et TMA favorable et dans un contexte de hausse du coût moyen de plus de 12% en Auto-tourisme ; en 2024, le forfait IRSA a été revalorisé de 174 € soit +9,8%.

Pour l'auto-dommages : les garanties dommages automobiles s'améliorent de 7,6 points à 68,8 % ; l'absence d'événements climatiques de grêle sur véhicules contre un sinistre excédentaire en 2023 explique 2,8 points d'amélioration. Hors climatiques, l'amélioration provient essentiellement, contrairement à la RC, des métiers Flottes et TMA. En Auto-tourisme, l'amélioration est plus modérée (0,8 points) avec des fréquences quasi stables mais avec des coûts moyens qui continuent d'augmenter (entre 4 % et 5 % selon les risques).

#### **Santé (rapport S/C 76,40 %) :**

Le ratio santé s'améliore de 1,1 points par rapport à 2023 ; l'amélioration de 1,0 point sur la santé individuelle est supérieure au gain attendu dans la démarche tarifaire 2024 (0,5 point, qui a été repris pour limiter l'augmentation en 2025). En santé collective, le risque, après une dégradation de plus de 3 points en 2023, s'améliore de 2,2 points. Les effets des transferts de charges sont très nets en 2024 avec une hausse du poste de soins dentaires de 23% et des prothèses dentaires de 6%. Les charges en optique continuent d'augmenter (+ 5 % en 2024 comme en 2023). Les charges en hospitalisation (qui avaient stagné en 2023) et les charges des consultations augmentent de 9% chacune en 2024.

#### **Les assurances de la personne hors santé (rapport S/C 70,20 %) :**

Le ratio de la branche se dégrade à nouveau en 2024 avec un ratio en hausse de 5,8 points mais reste inférieur à son niveau de 2022 (rappel 79,5%), impacté par la dégradation sur le métier GAV.

Le ratio S/C 2024 du métier GAV est de 83,8% en vision origine impacté par un sinistre excédentaire de 2 020 K€. Hors ce sinistre, le ratio de l'année reste dégradé à 70,8 %.

Sur les autres métiers, les ratios sont stables ou en amélioration. Ainsi le ratio du métier prévoyance collective poursuit son amélioration à 78,9% (contre 107,2 % en 2023 et 163% en 2022) ; les actions

menées sur un contrat important dégradé ont permis de retrouver un ratio inférieur à 100 % (le portefeuille reste modeste à environ 3 100 K€).

Le ratio S/C du métier assurance du personnel communal reste stable depuis 3 ans avec un ratio S/C de 87,4 % (contre un ratio S/C de 87,1% en 2023, 88,3 % en 2022, 95,1 % en 2021 et 102 % en 2020).

#### **Incendie (rapport S/C 69,80 %) :**

Le ratio S/C origine incendie s'améliore en 2024 de 26 points ; comme en 2023, nous n'enregistrons aucun sinistre excédentaire, après une année 2022 impactée par la survenance de l'incendie de la minoterie pour une charge de 32 350 K€. L'amélioration concerne toutes les branches mais elle est plus marquée sur les risques de particuliers ; le SC 2024 est de 74,2 % en baisse de 38 points et repasse en dessous de 100%. La branche incendie agricole s'améliore de 24 points à 51,1 %. Le ratio de la branche incendie professionnels s'améliore de 9 points mais reste élevé à 85,6%. Après deux années marquées par la hausse des nombres et de la charge des sinistres graves incendie, l'année 2024 voit une très nette diminution en nombre (86 sinistres contre 102 en 2022 et 2023) et en montant (47 500 K€ contre 61 100 K€ en 2023 et 41 300 K€ en 2022).

#### **Autres dommages (rapport S/C 48,20 %) :**

Le ratio est globalement stable par rapport à 2023. L'amélioration en dommages professionnels (- 7 points) compense la dégradation en dommages agricoles (+ 8 points) et en dommages des particuliers (+1,5 points).

Sur le périmètre total des garanties incendie et dommages, les résultats s'améliorent d'environ 14 points avec un ratio S/C origine à 60,4 %.

#### **Responsabilité civile des particuliers / Assurance juridique / Protection juridique (rapport S/C 40,50 %) :**

Le ratio S/C 2024 se dégrade de 8,6 points du fait d'un ratio S/C en responsabilité civile des particuliers à nouveau plus tendu (à 53,5%) ; le ratio des garanties Assurances juridiques et protection juridiques reste stable à 34,0%.

#### **Responsabilités civiles des professionnels (rapport S/C 58,30 %) :**

En l'absence de sinistres excédentaires en 2024 (contre 2 sinistres en 2023), le ratio S/C origine s'améliore de 22 points. En vision écrêtée, nous enregistrons une dégradation limitée à + 2,5 points. A noter un ratio qui se dégrade en Dommages entreprise à 98,6% tandis que le ratio dommages collectivités reste élevé à 87,2% mais s'améliore par rapport à 2023 (126,7 %) traduisant les impacts des fortes majorations tarifaires nécessaires au rééquilibrage de ce métier.

#### **Multi risques climatique sur récoltes (rapport S/C 60,5 %) :**

Après une année 2023 favorable (ratio S/C 47,7%), la sinistralité repart à la hausse (19 083 K€) combinée à une contraction des cotisations (-5,5%). Le ratio S/C 2024 s'établit donc à 60,5% en dégradation de 12,8 points mais à un niveau inférieur au S/C cible (67%). Le ratio S/C « grandes cultures » devrait être supérieur à 60 % tandis qu'en vignes le ratio devrait être de l'ordre de 55 %. Pour Prairies, la charge sinistre est estimée à 30 K€ pour un portefeuille de 1 713 K€.

#### **Tempête (rapport S/C 40,7 %) :**

La charge Tempête 2024 est de 13 541 K€ en amélioration de 8 240 K€ par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par une intensité climatique proche de 2023 mais marquée davantage par les inondations/coulées de boue (risque catastrophes naturelles) que par les orages et grêle. L'évènement le plus significatif est un épisode d'orage-grêle du 9 au 11 juillet pour une charge de 2 347 K€. Sur les

métiers habitation et dommages agricoles (qui représentent 75 % des cotisations), le ratio S/C 2024 est respectivement de l'ordre de 52 % et 28 % (contre respectivement 79% et 72% en 2023). Le métier dommages collectivités se dégrade de 9 points avec un ratio S/C 2024 à 63%.

#### **Catastrophes naturelles (rapport S/C 66,1 %) :**

L'année 2024 a été marquée par les inondations/coulées de boues avec une succession d'épisodes du printemps à l'été avec un évènement majeur entre le 17 et 19 mai pour une charge de plus de 8 100 K€ (Moselle et Bas-Rhin). La charge estimée totale sur le risque Catastrophes Naturelles est de 15 364 K€ (dont 12 917 K€ au titre des inondations/coulées de boues).

### **1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS**

Les méthodes actuarielles définies par le Groupe ont été mises en œuvre pour évaluer les provisions pour sinistres. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiements ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs. Lorsque l'évolution de la charge est un produit pour GGE, le terme de boni sera employé. Et si la charge augmente pour GGE, c'est le terme de mali qui sera employé.

Y compris les risques construction, les variations sur antérieurs représentent un boni pour la Caisse Régionale de 54 236 K€ (contre un boni de 13 740 K€ en 2023 et de 21 998 K€ en 2022). Ce niveau exceptionnels s'explique par des bonis très importants sur des dossiers excédentaires en auto RC et en Incendie auxquels se combinent un effet taux favorable et des dégagements sur les risques climatiques (cat-nat, tempête). Ces produits sont toutefois logiquement captés en grande partie par la réassurance GMA qui atteint en 2024 également un niveau exceptionnel (cf. § suivant). En vision nette de réassurance, la caisse est en boni de 7,1 M€ contre 13,2 M€ en 2023.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Auto RC Vie Privée : la branche est en boni de 31 863 K€ portée essentiellement par le risque RC Auto sur le métier Automobile de tourisme. Trois dossiers excédentaires ont leur charge qui diminue de respectivement 8 550 K€, 7 482 K€ et 5 700 K€. A ceci s'ajoute les effets positifs de la hausse des taux qui génère un boni de 4 000 K€. Net de réassurance, la branche est en boni de 4 076 K€ contre un boni de 10 304 K€ en 2023.
- RC des professionnels : contrairement aux autres risques, la RC des professionnels présente en 2024 un mali important de 4 763 K€ (contre un léger mali de 537 K€ en 2023) sur des dossiers conservés majoritairement par la caisse. Net de réassurance, la branche est en mali de 4 094 K€ contre un boni de 32 K€ en 2023.
- Incendie : comme en RC auto, nous enregistrons en 2024 un boni exceptionnel de 6 115 K€ ; ce boni concerne le dossier de l'incendie du moulin survenu en 2022 dont le coût passe de 31 215 K€ à 25 100 K€. Hors ce dossier, la branche est en boni pour 8 648 K€ contre 5 373 K€ en 2023. Net de réassurance, la branche est en boni de 5 803 K€ contre un boni de 2 500 K€ en 2023.
- Assurances de la personne et santé : restent en boni pour 1 863 K€ mais en recul par rapport à 2023 (2 803 K€) avec un niveau de boni très faible en AP (40 K€) compensé par la santé. Net de réassurance, la branche est en boni de 636 K€ contre un boni de 2 851 K€ en 2023.

Les **risques climatiques** présentent des évolutions contrastées d'une année à l'autre. En 2024, nous sommes au global en boni de 14 429 K€ contre un mali de 2 032 K€ en 2023 et un boni de 10 816 K€ en 2022. Par risques les évolutions sont les suivantes :

- Récoltes : la branche présente un boni de 1 927 K€ comparable à 2023 (1 831 K€).

- Tempête : le traitement des dossiers survenus en 2022 et 2023 se poursuit et apporte un boni de 4 053 K€ (dont 1 200 K€ sur les sinistres 2022 et 1 800 K€ sur les sinistres 2023) ; en 2023, le boni était de 4 544 K€.
- Cat-Nat : l'estimation de la charge des sinistres liée à la sécheresse sur bâtiment reste très compliquée que cela soit sur l'exercice courant en l'absence de déclarations de sinistres ou que cela soit sur les exercices plus anciens. La branche présente globalement un boni de 8 449 K€ en 2024 contre un mali de 8 407 K€ en 2023 et un boni de 5 683 K€ en 2022. La charge sécheresse est revue à la baisse de 5 844 K€ pour les sinistres de 2022 et de 6 410 K€ pour les sinistres 2023. A contrario, les exercices 2018 et 2019 rechargent de respectivement 1 418 K€ et 1 052 K€. Ces variations sont captées en très grande partie par la réassurance ; net de réassurance, la branche est en boni de 1 110 K€ contre un boni de 432 K€ en 2023.
- Au total les branches climatiques, nettes de réassurance, 2024 sont en boni de 3 971 K€ (boni de 119 K€ en 2023).

Les sinistres **dépendance** représentent en vision origine un mali de 3 992 K€ (contre un mali de 4 729 K€ en 2023). Net de réassurance, la branche est en mali de 2 334 K€ contre un mali de 2 196 K€ en 2023. Ces montants sont à rapprocher de la variation de la provision pour risques croissants constituée au fil des années passées pour faire face aux sinistres Dépendance (cf § 1.5).

## 1.4 – REASSURANCE

En 2024, le traité de réassurance a été modifié au niveau des réassurances non-proportionnelles : les sinistres climatiques 2022-2023 ont en effet impacté à la baisse notre couverture en réassurance externe nécessitant de revoir l'équilibre de conservation au sein du Groupe. Cela a également impacté les mécanismes de calcul des paramètres des seuils d'excédents de sinistres avec la prise en compte d'un historique plus récent et donc plus défavorable sur les risques catastrophes naturelles et sur la couverture climatique cumulative (Stop Loss Global).

Le solde de réassurance (avant rétrocession) 2024 s'établit à un niveau exceptionnel de – 137 976 K€ soit une charge de 18,3 % des cotisations acquises. Il était de – 63 081 K€ en 2023, - 7 513 K€ en 2022 et de – 76 038 K€ en 2021. Les explications de cette très forte augmentation (74 895 K€) sont de plusieurs natures.

Le montant des cotisations cédées est, en 2024, de 286 586 K€ en hausse de 19 582 K€ soit 38,0% des cotisations. Le premier effet qui explique cette hausse est la croissance des cotisations ; à taux de cession identique à 2023, l'impact est déjà de 13 613 K€. A ceci s'ajoute l'effet de la révision des paramètres des cotations de la réassurance non proportionnelle (coût de la couverture des sinistres excédentaires et excédent de perte en risques climatiques) dont le taux augmente de 0,8 point et représente une charge supplémentaire de 5 969 K€ ; la cession des cotisations non proportionnelles représente en 2024 une charge totale de 58 572 K€.

Du montant des cotisations cédées sont déduites les commissions de gestion qui correspondent à la part de frais de la caisse nets des frais GMA ; le montant 2024 est de 37 352 K€ en hausse de 1 527 K€. Soit au total (net de commissions) une hausse des cotisations cédées de 18 054 K€.

Le reste de la hausse est donc à chercher sur la cession de sinistres. Comme en cotisations, nous retrouvons la ventilation entre réassurance proportionnelle (quote-part) et la réassurance non proportionnelle mais également la ventilation entre l'exercice en cours et les variations sur antérieurs. Concernant l'exercice en cours, la charge cédée en réassurance est de 162 031 K€ en baisse de 20 641 K€ par rapport à 2023 ; cette baisse est expliquée par la baisse de la cession en non proportionnelle de 25 882 K€ en lien avec la baisse de charge de dossiers excédentaires en 2024 (rappel : 15 026 K€ en 2024 contre 49 290 K€ en 2023). Hors XS, la cession de sinistre augmente de 4 941 K€ essentiellement

expliquée par la hausse de la sinistralité en catastrophes naturelles (inondations) dont le taux de cession est de 70% contre 30% pour le risque tempête.

Mais le volume d'écarts de cession le plus important en 2024 provient des variations sur antérieurs avec des bonis en très forte augmentation sur les sinistres excédentaires et sur les risques climatiques. La cession non proportionnelle 2024 reste une charge à 31 890 K€ en hausse de 22 046 K€ (impact des sinistres excédentaires). La cession sur la quote-part reste également une charge à 16 699 K€ (contre 3 465 K€ en 2023), contrepartie des bonis enregistrés en catastrophes naturelles et en Incendie. Ainsi au total, la cession de sinistres sur antérieurs est une charge en augmentation de 35 280 K€.

L'assiette de calcul de la participation aux bénéfiques progresse par rapport à 2023 (4 876 K€ contre 1 065 K€ en 2023) mais, au cumulé, reste à un niveau insuffisant pour compenser le déficit de 2022 (- 14 688 K€ du fait des cessions en quote-part des risques climatiques tempête et grêle sur véhicules). Avec le niveau 2024, et sur la base du taux de 40 % de participation aux bénéfiques, le report déficitaire diminue de 1 950 K€ et s'établit à - 3 499 K€.

Avec les évolutions du traité de réassurance en 2024, la part des cotisations acceptées par GMA et rétrocédées aux caisses augmente significativement avec la croissance des cotisations des caisses, un taux en tempête qui passe de 30 % à 50 % et la création d'une tranche du stop loss global rétrocédée à 75%. Ainsi, le montant des cotisations rétrocédées à GGE est de 20 839 K€ contre 15 553 K€. Mais surtout, la sinistralité 2024 a été globalement favorable pour l'ensemble des caisses et le montant de sinistres rétrocédés baisse fortement : il passe de 15 011 K€ à 6 586 K€. Au cumul, la rétrocession dans le cadre de la mutualisation des risques entre Caisses Régionales et GMA est un produit de 14 253 K€ en hausse de 13 761 K€ par rapport à 2023.

## 1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : dotation de 539 K€ ;
- Provision pour risques croissants (risque dépendance) : reprise de 972 K€ ;
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 71 K€ ;
- Provision pour risques en cours : reprise de 2 029 K€ ;
- Provision d'égalisation : dotation de 1 453 K€ ;
- Provision pour supplément réglementaire auto : reprise de 41 K€ ;

La part réassurée de ces provisions représente une charge de 2 183 K€ contre une charge de 262 K€ en 2023.

La variation totale nette de réassurance des autres provisions représente une charge de 1 174 K€ (produit de 3 796 K€ en 2023).

## 1.6 - RESULTAT DES RENTES

Le résultat des rentes est de +1 415 K€ contre +12 672 K€ en 2023 avec une entrée de capitaux constitutifs de 13 835 K€ (contre +7 218 K€ en 2023) et une augmentation des provisions mathématiques de 3 719 M€ (diminution de 13 887 M€ en 2023). La provision d'équilibre des rentes est dotée pour 104 K€ (reprise pour 1 017 K€ en 2023).

## 1.7 - PRODUITS FINANCIERS

En 2024, l'économie mondiale a été marquée par des évolutions contrastées, avec des tensions géopolitiques toujours fortes et des dynamiques économiques différenciées entre les régions. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient ont maintenu une pression sur les chaînes d'approvisionnement, aggravant l'impact des tensions observées l'année précédente. Aux États-Unis, les élections présidentielles ont ajouté un climat d'incertitude, tandis que le réchauffement climatique, avec des phénomènes extrêmes comme des inondations et des sécheresses record, a accentué les défis économiques mondiaux.

Aux États-Unis, la croissance du PIB a progressé de manière hétérogène au cours de l'année mais reste dynamique avec une croissance annuelle de 2,8 % pour l'année 2024 (+2,5% en 2023). Sur le front monétaire, la Fed a abaissé ses taux, les ramenant à une fourchette de 4,50 %-4,25 %, en réponse à une inflation maîtrisée autour de 2,7 %.

En Europe, la zone euro a affiché une croissance annuelle de 0,8 %, similaire à l'année précédente, mais avec l'Allemagne toujours en récession alors que l'Espagne est dynamique. L'inflation annuelle en zone euro a reculé à 2,7 % en décembre, bien que l'inflation sous-jacente reste problématique, dépassant encore les cibles de la BCE. Cette dernière a réduit son taux directeur à 3%.

En Chine, après une année 2023 dynamique, la croissance a ralenti mais est restée stable, atteignant 4,2 %. Les politiques fiscales accommodantes soutiennent l'activité pour compenser l'impact de la crise immobilière qui a continué de peser sur la croissance globale.

Sur le front énergétique, les prix du pétrole ont fluctué avant de se stabiliser autour de 73 \$ le baril (-5,40 % par rapport à décembre 2023).

### Evolution des marchés actions

La volatilité s'est globalement maintenue à des plus bas depuis la période Covid, en dépit d'un court mais intense épisode d'aversion pour le risque entre fin juillet et début août, alimenté par la décision surprise de la banque du Japon de remonter ses taux d'intérêts, ainsi que par de mauvaises statistiques économiques américaines.

Les performances 2024 des marchés actions ont été assez hétérogènes entre les zones géographiques. L'indice S&P a généré une performance de +5% en USD sur l'année (+33,6% en euros) largement soutenue par la performance des valeurs technologiques qui ont délivré des résultats conformes ou supérieurs aux attentes des analystes et valident les anticipations d'une diffusion plus massive des bénéfices de l'intelligence artificielle dans les résultats d'entreprises.

Le marché européen a relativement souffert (+8,3%), d'une part, d'une composition de l'indice Eurostoxx moins axée sur les valeurs technologiques de croissance, et d'autre part d'un contexte économique et politique des principales économies (France et Allemagne) très peu favorable. A ceci s'ajoutent les résultats des élections présidentielles américaines et la perspective d'une hausse des barrières douanières qui pourrait fragiliser encore davantage les secteurs exportateurs comme le luxe ou l'automobile.

Le marché japonais génère une performance de +20% en Yen et de +14,5% en Euros, la faiblesse du Yen contribuant à la performance du marché action sur la première partie d'année.

### Evolution des marchés de taux

En 2024, les marchés obligataires ont suivi une trajectoire marquée par une modération des taux dans un contexte de désinflation et d'assouplissement progressif des politiques monétaires.

Au premier semestre, les taux souverains ont légèrement reculé, avec le rendement du 10 ans américain passant de 4,2 % à 3,8 % (-40 pb), tandis que le Bund allemand suivait une trajectoire

similaire, glissant de 2,5 % à 2,1 % (-40 pb), en prévision d'un assouplissement monétaire motivé par une inflation en repli.

Après un rebond au troisième trimestre, le 10 ans américain a finalement clôturé l'année à 3,7 % (-50 pb sur l'année), et le Bund à 2,0 % (-50 pb sur l'année), marquant une amélioration des conditions financières globales.

### Evolution des marchés de crédit

En 2024, les marchés de crédit ont affiché une résilience notable, soutenus par une désinflation progressive, un apaisement des politiques monétaires et une amélioration de la confiance des investisseurs, malgré des épisodes de volatilité liés aux incertitudes géopolitiques et macroéconomiques.

Les spreads de crédit sur la catégorie Investment Grade ont terminé l'année à 100 pb (-15 pb), marquant leur niveau le plus bas depuis deux ans, tandis que les spreads sur la catégorie à Haut Rendement ont reculé à 370 pb (-40 pb), profitant d'une amélioration des perspectives de défaut. Globalement, 2024 s'est conclue sur des conditions de crédit favorables, offrant un environnement plus propice aux émetteurs et un retour à l'appétit pour le risque parmi les investisseurs.

### Gestion financière

La stratégie d'investissement s'est inscrite dans la continuité des deux années précédentes visant à pérenniser un résultat financier récurrent élevé et peu volatil sur plusieurs années. Les excédents de trésorerie, ainsi que les retombées de titres sont donc réinvestis principalement dans la poche obligataire qui procure des revenus récurrents. En conséquence, le gain généré par les obligations a augmenté de 50 % par rapport à l'année 2023.

La réalisation des plus-values sur les fonds s'inscrit dans la continuité de l'année 2023 en termes de montant et de typologie afin de dynamiser le résultat financier en complément de la performance positive des investissements obligataires. La cession des fonds Actions et des fonds Convertibles a eu lieu en début d'année avec un montant de cession de 4 083 K€ pour 1 067 K€ de plus-values.

En 2024, la volatilité des marchés financiers a été influencée par plusieurs facteurs clés. Les politiques monétaires assouplies des banques centrales, comme la FED et la BCE, ont joué un rôle important. La croissance économique a été robuste aux États-Unis, tandis que l'Europe a connu des disparités. De plus, l'essor des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, a également contribué à cette volatilité. Les positions sur certains fonds d'actions ont ainsi pu être renforcées au cours du troisième trimestre. Cette stratégie vise à tirer parti des opportunités de croissance sur les marchés actions et à diversifier davantage le portefeuille d'investissements. Le montant d'achat s'élève à 2 547 K€.

La valeur nette comptable reste stable pour les fonds obligataires, en l'absence de mouvements. Toutefois, la valeur boursière progresse de 1 008 K€. La poche de convertibles est en baisse de 2 350 K€ du fait de la cession d'un fond pour une plus-value de 219 K€.

L'exposition sur les fonds actions est en hausse de 1 880 K€ en valeur comptable et de 2 223 K€ en valeur boursière du fait des nouveaux investissements et de la stabilité des marchés actions

Les plus-values latentes de l'ensemble des fonds sont en légère augmentation de 1 714 K€.

Pour les produits de taux, aucun remboursement n'a été constaté sur les obligations souveraines en 2024. Les investissements sur cette classe d'actif s'élèvent à la hauteur de 60 228 K€ et portent sur les GOVIES Europe CORE (France, Allemagne, Benelux, Autriche, Irlande).

Les remboursements et les cessions des titres obligataires corporate gérés en mandat se montent à 11 074 K€. Les achats dans la poche des obligations privées (IG) est de 44 270 K€ (Taux de rendement moyen de 3,50 %, notation moyenne A et durée moyenne 7 ans).

La stabilité des marchés actions tout au long de l'année a entraîné le remboursement anticipé des produits structurés adossés à des actions pour 38 000 K€. Les achats s'élèvent seulement à 8 000 K€ en raison de la faible volatilité observée cette année. Les conditions de protection et le rendement restent identiques à ceux de l'année 2023. Une seule acquisition de 3 000 K€ a été faite en produits structurés à sous-jacent taux à capital garanti. Dans l'ensemble, l'exposition sur les produits structurés a baissé de 30 000 K€ en valeur comptable et 31 268 K€ en valeur boursière par rapport au 2023.

Le stock de plus-values latentes obligataires augmente de 2 053 K€. Cela s'explique par la valorisation des obligations souveraines.

La poche de produits bancaires baisse du fait du transfert du capital vers la classe obligataire. Le montant de produits bancaires (DAT, BMTN) s'élève à 100 000 K€ (durée : 2-4 ans, Taux de rendement moyen : 3,63 %) à la fin de l'année 2024. Ces opérations permettent de reporter les liquidités dans le temps en bénéficiant du rendement positif attractif.

La trajectoire de trésorerie de placement se normalise du fait des investissements durant l'année. La liquidité en portefeuille est de 30 960 K€ et pèsent 3,87 % des actifs totaux en fin d'année, contre 3,34 % en 2023. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur cinq contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 2,8 %.

Les revenus des placements (hors immobilier et actions non cotées) totalisent 19 726 K€ (contre un équivalent de 16 550 K€ en 2023) et s'analysent comme suit :

- les revenus des obligations et revenus et plus-values OPCVM obligataires : 12 132 K€ contre 9 550 K€ en 2023. L'augmentation des revenus des titres obligataires est due aux achats, stimulés par le maintien de taux attractifs ;
- les revenus sur les produits structurés à sous-jacent actions (+ 651 K€) qui est expliquée par les réinvestissements en 2023 ;
- les revenus sur les titres de participation sont en hausse de 895 K€, essentiellement expliqué par la reprise des provisions sur les titres de GEAC (+ 524 K€ par rapport à 2023).

Toutefois, cette hausse est compensée par :

- la diminution des revenus des produits bancaires et des livrets due à la baisse progressive des taux par les banques centrales ;

Les charges de gestion des placements atteignent 716 K€, en hausse de 221 K€ par rapport à 2023, en raison de l'augmentation des expositions du mandat obligataire et de la revue des clés de reventilation des charges.

La valorisation 2024 des certificats mutualistes GMA étant supérieure à leur valeur de réalisation (c'est-à-dire à leur prix de revient) aucune dotation de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

## Gestion immobilière

### Marché de l'immobilier résidentiel :

On constate une forte baisse du nombre de transactions avec un volume en baisse de près de 20% en comparaison annuelle. Néanmoins, le marché semble entamer sa fin de cycle baissier mais il reste malgré tout gouverné par les taux de crédit. Sur le dernier trimestre 2024, on observe des

réajustements qui touchent les fondamentaux (baisse des prix et baisse des taux) mais également un timide retour de la confiance des ménages.

Le marché du neuf reste compliqué avec la hausse du coût des matières premières, les nouvelles normes à prendre en compte et la disparition des dispositifs de défiscalisation.

Reste à connaître précisément la politique du logement qui doit être clairement lisible et simplifiée notamment concernant les enjeux majeurs de la transition énergétique.

### **Marché de l'immobilier d'entreprise (bureaux, commerces, logistiques) :**

On constate une forte baisse des montants investis avec -60% au 1<sup>er</sup> semestre 2024 comparativement au 1<sup>er</sup> semestre 2023. La valeur des actifs se réajuste à la suite de l'augmentation des taux de rendement et on observe un principe de prudence favorisant toutefois les transactions au volume plus petits.

Les investisseurs sont sélectifs quant à la localisation et à la qualité des biens mais également à l'optimisation des coûts et à l'impact de la réglementation qui se durcit (loi éco-énergie, Décret tertiaire, performance environnementale). Les négociations sont importantes tant sur les prix d'acquisitions que sur les prises à bail (franchise de loyers, négociation dans la réalisation de travaux de réfection).

Un faible volume d'investissement devrait se maintenir en 2025 notamment en raison des difficultés rencontrées par les SCPI et les OPCI (chute de la collecte, priorité aux arbitrages, etc.).

La politique des banques centrales de stabilisation des taux directeurs devrait redonner un peu de visibilité aux investisseurs, relançant progressivement l'activité du marché de l'investissement.

Globalement la conjoncture du marché, le télétravail ainsi que la correction des valeurs d'expertises qui s'ensuit a impacté à la baisse les valeurs liquidatives pour certains fonds immobiliers, notamment de bureaux.

Les impératifs de la réglementation environnementale sont importants et se durcissent :

- d'une part avec la continuité du Dispositif du Décret Tertiaire pour lequel 18 biens du patrimoine GGE sont concernés,
- d'autre part avec le durcissement du calcul des DPE (diagnostics de performance environnementale)
- et enfin, en termes de sobriété énergétique, d'optimisation des surfaces de parkings avec les ombrières photovoltaïques et de traitement des déchets de tous types, et de manière plus générale en termes de RSE.

### **Gestion immobilière GGE**

Le patrimoine physique représente une valeur d'expertise globale de 104 520K€ en hausse de 5,36% par rapport à 2023 (99 204K€).

Il est réparti comme suit :

- 41,94 % pour le siège et les centres de gestion,
- 30,69 % pour l'habitation (dont 83,31 % dans le Bas-Rhin),
- 13,93 % pour les bureaux,
- 7,20 % pour les agences,
- 5,81 % pour les locaux commerciaux,
- 0,43 % pour les terres/fermes/forêts.

Le patrimoine se compose de 80 biens immobiliers comprenant 296 lots – environ 22 000m<sup>2</sup> (hors stationnements et hors foncier).

## Locaux d'exploitation

On dénote 135 lots en location pour un montant global de loyers de 2 697 K€.

On constate également un montant de loyers théoriques (locaux de placement) de 3 945 K€.

En 2024, des transferts d'agences ont été réalisés :

- Livraisons réalisées et fermetures des anciennes agences effectives : JOINVILLE (52), BESANCON CHAPRAIS (25), VERDUN (55), POLIGNY (39), BAUME LES DAMES (25), VALDAHON (25)
- Recherche de locaux - Prise à bail réalisée- Travaux débutés mais non achevés en 2024 : MIREBEAU (21), MIRECOURT (88), RIBEAUVILLE (67), SAVERNE (67)

Le Plan Ad 'AP (établi de 2015 à 2020) pour la mise aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) est toujours en cours de finalisation pour la partie concernant les registres et les déclarations à établir pour chaque agence et ce, afin d'être en conformité avec la réglementation.

Enfin, 65 agences ont fait l'objet de rénovation complète et/ou travaux de rénovation partielle (ou réfection). A noter un report de travaux/réfection concernant 20 agences en 2024 sur 2025.

Concernant les sites de gestion :

- Les travaux concernant l'extension 1 du site de Schiltigheim sont finalisés avec une livraison début octobre 2024. Subsistent encore des travaux de finition et des points techniques avec certains tiers fournisseurs.
- Les travaux de raccordement du site de Dijon au réseau urbain sont finalisés et les chaudières fioul ont été démontées et évacuées.

## Transactions - Investissements

### Une cession :

-Immeuble de bureau BISCHHEIM cédé le 24/04/2024 pour un montant net vendeur de 910 K€ (plus-value de 416K€).

### Une livraison :

- Deux immeubles en résidentiel construits en VEFA à OBERSCHAEFFOLSHEIM pour un montant global de 6 768K€ TTC livrés en 10/2024.

Un compromis de vente signé sur un local (VALDAHON) à 115K€, à acter en 2025.

Concernant les fonds immobiliers, une nouvelle souscription dans un fonds forestier : GFF France Valley pour 1 000K€ (appelé pour 100K€ en 12/2024).

En valeur nette comptable, le portefeuille de fonds immobiliers s'élève à 45 012K€ pour une valeur de réalisation de 48 452K€ (4,9% de rendement sur le placement vs 4,2% en 2023).

## Locaux de placements

Le taux de vacance augmente sensiblement en m<sup>2</sup> de 15,52% fin 2023 à 14,02% fin 2024 (respectivement 14,07 % et 15,49% en termes de loyers vacants) : ratio en hausse du fait de la cession de l'immeuble DIJON ANTARES mais aussi avec une vacance existante sur les locaux de bureaux et commerciaux.

La vacance est importante sur le parc immobilier tertiaire avec 19,16% mais en baisse (22.72% en 2023) mais on constate 14,42% de vacance sur le parc immobilier commercial contre 1,64% en 2023 (Locaux JOEUF, COLMAR, DIJON REPUBLIQUE). A noter que certains lots existants à METZ LAFAYETTE (57) n'étaient pas louables en raison des travaux de réfection importants mais considérés comme vacants.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 1 927K€ contre 3 458K€, en baisse de 2 065K€.

On constate par ce résultat que :

- Les revenus locatifs s'élèvent à 6 362K€ en légère baisse par rapport à 2023 (46K€) ;
- Les immobilisations et cessions s'élèvent à -5 297K€ contre -3 186K€ en 2023 ; on constate notamment les impacts des PDD liés à la baisse des valeurs liquidatives sur les fonds et des réajustement des montants d'expertises des actifs concernés (-3 251 K€); on constate également une plus-value sur Bischheim pour 0,4 M€, contre 1,4 M€ en 2023 sur Dijon Antares ;
- Les revenus des fonds et participations s'élèvent à 2 299 K€ en augmentation de 228 K€ ;
- Les charges de gestion immobilière s'élèvent à -1 972K€ contre -1 837K€, en hausse de 135K€ liés principalement à des rétrocessions de frais d'achats de fonds perçus en 2023 au lieu de 2022 (impact de -206K€) mais également à la perte constatée sur le projet Héritage comptabilisée en fin d'année.

Au total, les produits financiers s'élèvent à 24 238K€ contre 22 839K€ en 2023, soit 3,02% des cotisations acquises.

## 1.8 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 179 235 K€ contre 159 685 K€ en 2023 affichant une progression de 12 %. Avec sur la même période une progression des primes acquises de 8 %, le ratio de frais généraux nets se dégrade mécaniquement de 1,5 point et s'établit à 23,7 %.

Le total des frais engagés progresse de 18 500 K€ (+ 11,2 %). A noter, les évolutions significatives suivantes :

- En lien avec l'amélioration du résultat, un intéressement qui s'élève, au titre de 2024, à 10,3 M€ (avec cotisations sociales, y compris abondement sur intéressement 2023), contre un montant de 4,3 M€ (avec cotisations sociales, aucun abondement en 2022) en 2023 ;
- La hausse des frais de personnel (hors intéressement) de 1 400 K€ sous l'effet de la revalorisation des salaires dans un contexte d'inflation et de la poursuite des recrutements (+40 ETP) et la hausse de la part variable de la rémunération des commerciaux portée par la reprise du développement pour 3 700 K€ ;
- La hausse des frais informatiques (+ 1 400 K€), essentiellement imputable à la facture G2S pour 1,7 M€ ;
- La baisse des frais des locaux (- 100 K€) comprenant les hausses « mécaniques » de revalorisation (dont + 200 K€ de loyers de nos agences) qui sont compensées par la révision de nos charges de nettoyage (-350 K€) et la baisse des charges d'électricité pour 100 K€ ;
- Les produits techniques de gestion : en hausse de 3 400 K€, avec un niveau de rémunérations reçues de Groupama Vie en progression de 1 900 K€ conforme au Budget. Dans le cadre du plan de relance commercial Groupe, la caisse a reçu des subventions pour 500 K€. A noter aussi la forte progression des rémunérations des services de 400 K€ et la hausse des commissions entre GGE et GAN dans le cadre de la délégation de gestion des sinistres étrangers (effet année pleine + 300 K€).

Les commissions reçues se montent à 22 175 K€, en progression de +2 301 K€ par rapport à 2023 :

- La rémunération Epargne et Vie atteint 18 718 K€ en progression de 1210 K€ par rapport à 2023,
- Les rémunérations Banque sont en diminution de 143 K€,

➤ Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 99,06 % (en amélioration de 0,7 points par rapport à 2023).

## 1.9 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le résultat avant impôts de l'exercice 2024 est bénéficiaire pour un montant de 28 770 K€ contre 27 293 K€ en 2023.

Il représente 3,7 % du chiffre d'affaires et est équivalent à celui de 2023.

### 1.10 - IMPOT SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal 2024 est stable et s'élève à + 33 798 K€ contre + 34 261 K€ en 2023.

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2024 représente une charge de 6 828 K€, en forte progression (3 505 K€ en 2023).

Nous avons imputé le reliquat de 5,2 M€ issu de l'exercice déficitaire de 2022 (contre 17,6 M€ de déduction en 2023).

Le taux d'impôt final est de 21,80% en 2024.

Les crédits d'impôt mécénat et famille s'élèvent à 82 K€.

### 1.11 - RESULTAT NET

Le résultat après impôt s'établit à + 21 942 K€ en baisse de 1 846 K€ par rapport à 2023

### 1.12 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, la contribution aux résultats consolidés du Groupe est de +26 407 K€ contre +22 726 K€ en 2023.

L'écart avec le résultat social (21 942 K€) est essentiellement représenté par :

- une marge technique nette de réassurance améliorée de + 17 797 K€ en normes IFRS 17, dont +14 772 K€ d'effet d'actualisation des sinistres de l'exercice (hors dépendance) ;
- des produits financiers en écart de -5 067 K€ (dont -3 922 K€ de loyers théoriques et -1 310 K€ d'opérations intragroupes annulées) ;
- une charge financière liée à l'écart d'actualisation sur les règlements de sinistres sur exercices antérieurs pour - 7 949 K€ ;
- des frais de gestion diminués de 3 220 K€ (principalement annulation des loyers théoriques et écarts de frais d'acquisition reportés) ;
- une charge d'impôt plus importante de -2 034 K€.

Le ratio combiné IFRS17 hors dépendance s'élève à 97,3% contre 99,6% en 2023, les effets d'actualisation apportant 1,9 points d'amélioration par rapport au ratio combiné social.

Le résultat opérationnel économique (ROE) se situe à 23 514 K€ contre 16 090 K€ en 2023, porté par l'amélioration nette d'impôts des résultats techniques et des produits financiers.

## 2. BILAN AU 31.12.2024

### 2.1 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres, avec le résultat de l'exercice, atteignent 609 413 K€, en augmentation de 19 932 K€, soit 80,7 % des cotisations (contre 82,1 % en 2023).

### 2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles s'élèvent à 646 217 K€ au 31 décembre 2024 contre 615 533 K€ au 31 décembre 2023, en augmentation 30 684 K€. Elles représentent 85,62 % des cotisations.

### 2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 1 065 631 K€ au bilan et représentent 1 103 231 K€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 37 599 K€. Ils se décomposent comme suit :

Répartition Groupe 2024	Valeur bilan, K€		Valeur de réalisation, K€		+/- values latentes, K€
Immobilier*	103 497,29 €	9,71%	152 033,16 €	13,78%	48 535,87 €
Obligations	652 936,06 €	61,27%	635 105,10 €	57,57%	-17 830,96 €
Actions	29 127,55 €	2,73%	35 734,49 €	3,24%	6 606,95 €
Participations	280 070,52 €	26,28%	280 358,34 €	25,41%	287,82 €
Prêts	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 065 631,41 €</b>		<b>1 103 231,09 €</b>		<b>37 599,68 €</b>

\* Y compris les fonds immobiliers comptabilisés en parts d'Organisme de Placement Collectif.

Le stock des plus-values latentes est en hausse de 621 K€ par rapport à 2023, dont les titres obligataires (+ 1 631 K€) et les fonds actions (+ 337 K€) mais avec une baisse sur l'immobilier (-1 271 K€) . Le stock reste stable pour les titres de participations.

## **3 - COMPTES DES CAISSES LOCALES**

### **3.1 – MARGE TECHNIQUE**

En application des modalités du règlement de réassurance 2024, le plafond limitant la prise en charge des Caisses Locales sur la cotisation des risques climatiques est maintenu à 25 %, comme en 2023.

Hors modulation de l'allocation, il convient de noter que :

- La marge technique atteint 4 933 K€, soit un taux de 53,1 % des cotisations conservées, en hausse de 710 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Le rapport sinistres à cotisations origine s'améliore en passant de 67,34 % en 2023 à 60,86 % en 2024. Une nette amélioration qui provient pour l'essentiel d'une sinistralité clémente en incendie et climatique notamment ;
- Le rapport sinistres à cotisations conservées est de 45,24 %, en baisse de 4,43 points par rapport à 2023.

La modulation de l'allocation se traduit par une charge totale de 416 K€ pour 117 Caisses Locales (contre 468 K€ pour 135 Caisses Locales en 2023).

La cotisation de protection des risques climatiques s'élève à - 155 K€.

### **3.2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Ils atteignent un montant de 5 461 K€, contre 5 144 K€ par rapport à 2023. Nous revenons à plus de stabilité. Ils représentent 58,8 % des cotisations conservées (comme en 2023), impactés notamment par l'évolution de frais de communication (+ 53 K€), des actions de prévention (+ 162 K€) et des cotisations aux Fédérations (+ 74 K€).

### **3.3 – RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier 2024 s'élève à 768 K€ en progression de + 454 K€ par rapport à 2023 (314 K€) et représentent 8,3 % des cotisations conservées (contre 3,6 % en 2023). Il comprend :

- Le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale pour 399 K€ contre 260 K€ en 2023 (53,7% d'augmentation) ;
- Les plus-values réalisées dans l'exercice pour 369 K€ ; dont 126 K€ pour absorber l'impôt sur les plus-values latentes
- Une reprise du solde de la Provision pour Risque d'Exigibilité pour 4 K€.

### **3.4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel s'élève à + 16 K€ contre - 20 K€ l'année précédente (marquée par un impact de - 30 K€ en lien avec des remontées des fonds propres pour les 2 dernières Caisses Locales).

### **3.5 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 143 K€ (contre 406 K€ en 2023), dont une charge de - 155 K€ sur le résultat et de - 23 K€ du fait de la variation positive des plus-values latentes.

Le montant du crédit d'impôt dons et mécénat est de + 36 K€

### **3.6 – RESULTAT NET**

Le résultat net fait apparaître une perte de - 304 K€ contre - 1 358 K€ pour l'exercice 2023.

### **3.7 – BILAN AU 31.12.2023**

Les capitaux propres figurant au bilan, y compris le résultat 2024 en instance d'affectation, représentent 21 107 K€, soit 242 % des cotisations conservées. Ils sont en diminution de - 286 K€ par rapport à 2023 (impact du résultat déficitaire de cette année).

La valeur de réalisation des placements atteint 18 903 K€ pour une valeur comptable de 17 220 K€, soit une plus-value latente de 1 683 K€.

## **EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2024.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Selon la Banque de France, l'économie française "continuerait de croître à un rythme assez faible" en 2025. La croissance s'établirait à 0,9% après 1,1% en 2024. Les incertitudes politiques ainsi que la nécessaire consolidation budgétaire pèseront sur la consommation et l'investissement. Les effets des baisses des taux d'intérêts de la BCE porteraient leurs fruits plutôt en 2026 sur la croissance. L'inflation totale (IPCH) continuerait à refluer sous les 2% à 1,6% en 2025 contre 2,4% en moyenne sur 2024. Sur le marché du travail, les défaillances d'entreprises en hausse ainsi que la faiblesse de la croissance vont peser sur l'emploi avec une hausse du taux de chômage attendue de 0,4 points pour atteindre 7,8% en 2025-2026. L'inflation sectorielle spécifique à l'activité d'assurance reflue également depuis 2023 mais reste élevée s'agissant de l'automobile : l'indice RVP continue de rester à un niveau élevé de 4,7%, après avoir atteint plus de 7% en 2023. A contrario, dans le bâtiment, la croissance de l'indice FFB est beaucoup plus faible depuis fin 2023 en restant sous les 2%, ralentissement qui portera effet sur les coûts moyens des sinistres dans les prochains trimestres.

Si les aléas climatiques demeurent les risques les plus prégnants, nous aurons à suivre tout l'année les projets de loi de Finances et de Sécurité Sociale qui devraient impacter significativement l'entreprise au titre de la contribution des sociétés et assureurs aux efforts collectifs de consolidations budgétaires.

GGE et le Groupe vont continuer à investir de façon très importante sur les chantiers de transformation autour du SI, dans le cadre du plan SI 2030, en synergie avec le plan stratégique du Groupe Ambition 2030. L'adaptation aux risques climatiques ainsi que la protection contre le risque Cyber mobiliseront encore en 2025 des moyens financiers et des ressources humaines.

Au niveau de GGE, l'année 2025 sera consacrée à poursuivre le projet UNIVERS 2027 qui rentre dans sa seconde année, en finalisant tout ou partie des chantiers qui sont bien engagés (recrutement, maîtrise des coûts de sinistres), en poursuivant ceux en cours et en lançant les chantiers mis en attente en 2024. Sur le pilier « Capital humain », les collaborateurs et managers bénéficieront d'un parcours de formation pluriannuel qui débutera dès le début de l'année 2025. Sur le pilier « Qualité de service », les

travaux prioritaires portent sur le développement du selfcare, la continuité d'activité ainsi que l'amélioration continue en exploitant les « pépins » de nos sociétaires pour les transformer en « pépites ». Quant au dernier pilier couvrant le développement et la performance, il s'agira de progresser sur l'efficacité opérationnelle, de mettre en œuvre les actions de maîtrise des coûts de sinistres (taux de recours, orientations vers nos partenaires, lutte anti-fraude) ainsi que de définir les trajectoires d'optimisation des coûts immobiliers, logistiques et informatiques.

La poursuite d'un plan d'embauches important sur les fonctions commerciales et de gestion doit nous permettre d'assurer la présence et la qualité de service face à nos sociétaires et prospects, dans la continuité de l'année 2024.

L'accord sur le télétravail 2022-2025 fera l'objet d'une négociation en vue d'un nouvel accord, en capitalisant sur l'accord précédant ainsi que sur l'expérience accumulée depuis 3 ans.

Les actions de commercialisation des certificats mutualistes auto-détenus réalisées en 2024 se poursuivront en 2025 de façon à avoir un stock nul en fin d'année, permettant à un maximum de sociétaires et clients de bénéficier de ce placement avantageux et porteur des valeurs de Groupama.

Le Programme Relation Client et le projet Groupe SI 2025 prévoient de multiples livraisons en 2025 : l'année verra le déploiement de l'industrialisation des Parcours Après ventes, la poursuite des projets TIME (traitement intelligent des mails entrants), NEWCOM (refonte du référentiel et du traitement des documents clients), le volet Gestion des activités. Les travaux autour du décommissionnement de la GRC, du référentiel Personne et le référentiel Organisation vont également mobiliser les équipes. Nous continuons à être également fortement engagés, avec le Groupe, sur la poursuite des travaux sécurité cyber ainsi que dans la rationalisation de notre informatique décisionnelle (projet CORAIL). Nous participons aux projets IA du Groupe tels que le "Bot dégâts de eaux" et le "SVI IA ».

Sur le volet réglementaire, GGE se préparera avec le Groupe à déployer d'ici 2026 la facturation électronique (factures émises et reçues), tant sur le volet assurance que sur les frais généraux.

Les actions de maîtrise technique se poursuivront (surveillance du portefeuille, positionnement lors des appels d'offres des collectivités, segmentation tarifaire) afin de garantir nos marges dans un contexte concurrentiel et climatique de plus en plus exigeant. De mêmes les actions réalisées en 2024 concernant la sécurisation des garanties ainsi que le recours à la coassurance pour diminuer les engagements importants seront poursuivis sur les parties de portefeuille restant à traiter.

Les offres automobiles et santé seront revues en 2025-2026 : refonte du produit santé (outil, tarification, garanties) et des produits automobile (offre, tarification, gestion sinistre). Les travaux d'adaptation de nos expositions aux risques climatiques se poursuivront avec le Groupe. Enfin une offre d'avance de trésorerie sera lancée pendant l'été pour accompagner les agriculteurs dans le financement de leurs assurances récoltes qui leur permettent d'augmenter la résilience de leurs exploitations.



## AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024, soit 21 942 126,08 €, de la façon suivante :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts), soit 2 194 213,00 € ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 1 097 106,00 € ;
- le solde, soit 18 650 807,08 €, en report à nouveau.

## REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Dans le cadre de la commercialisation des Certificats Mutualistes, il est proposé à l'Assemblée Générale de verser une rémunération globale de 1 665 019,66 € soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 4 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée Générale que les titulaires de Certificats Mutualistes qui en ont fait la demande reçoivent le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux Certificats Mutualistes selon les modalités mentionnées dans la Notice d'Information.

## EXECUTION DU PROGRAMME DE RACHATS DES CERTIFICATS MUTUALISTES

L'Assemblée Générale en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2024 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats, nets des Certificats Mutualistes auto-détenus.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2024 atteignent 2 588K€ :

- 2 373 K€ ont été rachetés le 13 février 2024 soit 5,29 % des montants émis à cette date.
- 216 K€ ont été rachetés le 06 août 2024 soit 0,48 % des montants émis à cette date.

Ces titres ont alimenté le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus par GGE qui, net des souscriptions de l'exercice, s'élève à 1 575 K€ au 31 décembre 2024.

## SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

2025 est une année électorale pour le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est avec le renouvellement du 1er tiers sortant, soit 8 administrateurs.

## SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- 2026 pour la société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Loïc Valichon
- 2028 pour la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, représentée par Madame Marine BARDON

## RAPPORT DE DURABILITE

En raison de son inclusion dans le rapport de Durabilité consolidé du Groupe Groupama Assurances Mutuelles, Groupama Grand Est utilise l'exemption d'établir son propre état de durabilité conformément aux dispositions de l'article 19 bis paragraphe 9 de la directive CSRD, transposé en droit français aux articles L. 232-6-3 et R.233-16.4 du Code de Commerce.

Conformément à l'article R. 232-8-5, IV du code de commerce, il est précisé que Groupama Assurances Mutuelles, situé 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris, entreprise mère du groupe Groupama, auquel Groupama Grand Est appartient, publie un rapport de durabilité Groupe et le rapport de certification y afférent, disponibles sur le site Groupama.com :

<https://www.groupama.com/fr/investisseur/publications-financieres/documents-de-reference/>.

## 4 – ANNEXES

### 4.1 – SINISTRALITE EXERCICE PUR

En K€	REEL 2023					2024				
	COTIS ex pur Acquises	charge ex. origine	S/C ex. origine	Charge ECR RGR	écrêté	COTIS ex pur Acquises	charge ex. origine	S/C ex. origine	Charge ECR RGR	écrêté
<b>RISQUES</b>										
Auto rc	72 660	77 013	106,0%	43 408	59,7%	75 430	63 780	84,6%	55 534	73,6%
Auto dom. mt	123 663	94 492	76,4%	93 286	75,4%	130 902	90 082	68,8%	90 082	68,8%
AJ & PJ	22 498	7 806	34,7%	7 806	34,7%	23 847	8 113	34,0%	8 113	34,0%
RC particuliers	11 643	3 084	26,5%	3 084	26,5%	11 995	6 418	53,5%	6 418	53,5%
<b>ss total AUTO RC vie privée</b>	<b>230 464</b>	<b>182 396</b>	<b>79,1%</b>	<b>147 585</b>	<b>64,0%</b>	<b>242 175</b>	<b>168 393</b>	<b>69,5%</b>	<b>160 147</b>	<b>66,1%</b>
Autres AP individuel	32 510	20 885	64,2%	20 885	64,2%	33 448	20 751	62,0%	20 751	62,0%
Autres AP collectives	3 148	3 324	105,6%	3 324	105,6%	3 446	2 759	80,1%	2 759	80,1%
Garantie Acc. Vie	15 968	9 034	56,6%	9 034	56,6%	17 554	14 712	83,8%	14 442	82,3%
<b>ss total AP hors SANTE</b>	<b>51 626</b>	<b>33 242</b>	<b>64,4%</b>	<b>33 242</b>	<b>64,4%</b>	<b>54 448</b>	<b>38 222</b>	<b>70,2%</b>	<b>37 952</b>	<b>69,7%</b>
R.C. agri.	7 090	4 577	64,6%	4 577	64,6%	7 321	2 285	31,2%	2 285	31,2%
R.C. des Professionnels non agri.	14 554	13 661	93,9%	8 026	55,1%	15 554	12 061	77,5%	12 061	77,5%
Rc atteinte à l'environnement	1 882	520	27,6%	520	27,6%	1 859	67	3,6%	67	3,6%
<b>S/Total R.C. des Professionnels</b>	<b>23 526</b>	<b>18 759</b>	<b>79,7%</b>	<b>13 123</b>	<b>55,8%</b>	<b>24 734</b>	<b>14 412</b>	<b>58,3%</b>	<b>14 412</b>	<b>58,3%</b>
Incendie / PE agri.	27 083	20 491	75,7%	20 207	74,6%	27 984	14 310	51,1%	14 310	51,1%
Incendie des Particuliers	35 187	39 350	111,8%	39 350	111,8%	37 702	27 968	74,2%	27 968	74,2%
Incendie des Professionnels non agri.	22 124	20 963	94,8%	20 963	94,8%	22 757	19 489	85,6%	19 489	85,6%
Dommages Agricoles	6 847	2 742	40,0%	2 742	40,0%	6 983	3 363	48,2%	3 363	48,2%
Dommages Particuliers	43 183	21 319	49,4%	21 319	49,4%	44 917	22 847	50,9%	22 847	50,9%
Dommages des Professionnels non agri.	16 094	7 737	48,1%	7 737	48,1%	16 494	6 744	40,9%	6 744	40,9%
<b>S/Total INCENDIE DOMMAGES</b>	<b>150 518</b>	<b>112 602</b>	<b>74,8%</b>	<b>112 318</b>	<b>74,6%</b>	<b>156 836</b>	<b>94 721</b>	<b>60,4%</b>	<b>94 721</b>	<b>60,4%</b>
<b>Branches du 1er Groupe hors santé</b>	<b>456 134</b>	<b>346 999</b>	<b>76,1%</b>	<b>306 268</b>	<b>67,1%</b>	<b>478 194</b>	<b>315 749</b>	<b>66,0%</b>	<b>307 233</b>	<b>64,2%</b>
Santé simple	130 416	99 955	76,6%			140 159	106 061	75,7%		
Santé Groupe	15 042	12 728	84,6%			16 406	13 526	82,4%		
<b>SS Total R. Santé</b>	<b>145 458</b>	<b>112 683</b>	<b>77,5%</b>			<b>156 565</b>	<b>119 588</b>	<b>76,4%</b>		
Tempête	31 754	21 781	68,6%			33 303	13 541	40,7%		
Récoltes	33 393	15 929	47,7%			31 547	19 083	60,5%		
Catastrophes Naturelles	22 216	8 751	39,4%			23 240	15 364	66,1%		
<b>SS Total risques Climatiques</b>	<b>87 362</b>	<b>46 461</b>	<b>53,2%</b>			<b>88 089</b>	<b>47 989</b>	<b>54,5%</b>		
Construction	8 698	2 560	29,4%			9 096	1 913	21,0%		
Dépendance.	8	-	0,0%			8	-	0,0%		
Assistance	14 063	7 981	56,8%			15 088	9 037	59,9%		
Forêts	-	-	-			-	-	-		
CMU	-	-	-			-	-	-		
GAREAT	1 105	-	0,0%			1 174	-	0,0%		
Autres divers	130	-	0,0%			170	-	0,0%		
<b>SS Total Autres risques</b>	<b>24 004</b>	<b>10 541</b>	<b>43,9%</b>			<b>25 536</b>	<b>10 949</b>	<b>42,9%</b>		
<b>TOTAL hors PSNEM</b>	<b>712 959</b>	<b>516 683</b>	<b>72,5%</b>			<b>748 385</b>	<b>494 274</b>	<b>66,0%</b>		
dotation annuelle PSNM Construction		4 913					5 157			
<b>EX. En COURS y c. PSNM</b>	<b>712 959</b>	<b>521 596</b>	<b>73,2%</b>			<b>748 385</b>	<b>499 431</b>	<b>66,7%</b>		

## 4.2 – COMPTE DE RESULTAT

### Compte de résultat - GRAND EST

En M€	Réel 2023	Réel 2024
<b>COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA</b>	<b>718 135,0</b>	<b>754 746,6</b>
<i>croissance CA en %</i>	<i>7,7%</i>	<i>5,1%</i>
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-521 596,1	-499 431,5
Gestion des rentes	12 672,7	1 415,2
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	-767,9	360,6
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	14 615,9	53 874,9
<b>TOTAL CHARGES DES SINISTRES</b>	<b>-495 075,5</b>	<b>-443 780,8</b>
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	6 480,940	966,5
<b>TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>6 480,9</b>	<b>966,5</b>
GMA : solde de réassurance sur affaires directes	-63 080,8	-137 976,5
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	522,2	14 252,9
GMA	-62 558,6	-123 723,6
CLAMA	-3 755,4	-4 516,1
<b>SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-66 314,0</b>	<b>-128 239,7</b>
<i>% réass / CA</i>	<i>-9,2%</i>	<i>-17,0%</i>
<b>MARGE TECHNIQUE NETTE</b>	<b>163 226,5</b>	<b>183 692,5</b>
<i>% Marge technique / CA</i>	<i>22,7%</i>	<i>24,3%</i>
<b>PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>22 839,1</b>	<b>24 238,4</b>
<i>%</i>	<i>3,2%</i>	<i>3,2%</i>
<b>FRAIS GENERAUX NETS yc taxes sr deggts</b>	<b>-159 685,4</b>	<b>-179 235,3</b>
<i>Ratio FGx / CA</i>	<i>22,2%</i>	<i>23,7%</i>
<b>Résultat avant Op. ex. et IS</b>	<b>26 380,2</b>	<b>28 695,6</b>
Résultat exceptionnel	911,9	74,9
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>27 292,1</b>	<b>28 770,5</b>
IS	-3 505,0	-6 828,4
<b>RESULTAT NET SOCIAL</b>	<b>23 787,1</b>	<b>21 942,1</b>

## **3- COMPTES ANNUELS 2024**

---



# ANNEXE 2024

**N°1082 04 06**  
GROUPAMA  
GRAND EST

**EXERCICE 2024**

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2024

**GROUPAMA GRAND EST**

101 route de Hausbergen  
CS 30014 Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

 **Groupama**  
GRAND EST

# Groupama Grand Est

## ANNEXE 2024

### Sommaire

<b>Bilan</b>	1
<b>Compte de résultat</b>	3
<b>Engagements reçus et donnés</b>	5
<b>Note 1</b> Faits marquants de l'exercice	6
<b>Note 2</b> Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	6
<b>Note 3</b> Principes, règles et méthodes comptables	6
<b>Note 4</b> Actifs incorporels	12
<b>Note 5</b> Placements	13
<b>Note 6</b> Etat récapitulatif des placements	16
<b>Note 7</b> Tableau des filiales et participations	17
<b>Note 8</b> Créances	18
<b>Note 9</b> Créances envers le groupe	19
<b>Note 10</b> Compte de régularisation actif	20
<b>Note 11</b> Variations des capitaux propres	21
<b>Note 12</b> Provisions pour risques et charges	21
<b>Note 13</b> Dettes	22
<b>Note 14</b> Dettes envers le groupe	23
<b>Note 15</b> Compte de régularisation passif	24
<b>Note 16</b> Tableau des engagements reçus et donnés	24
<b>Note 17</b> Ventilations des primes	25
<b>Note 18</b> Ventilations des produits et charges de placements	26
<b>Note 19</b> Commission de l'assurance directe	27
<b>Note 20</b> Ventilation des charges de personnel	28
<b>Note 21</b> Charge fiscale	30
<b>Note 22</b> Impôts	31
<b>Note 23</b> Produits et charges exceptionnels	32
<b>Note 24</b> Autres produits et charges non techniques	33
<b>Note 25</b> Consolidation	34
<b>Note 26</b> Résultat technique par catégorie ministère	35
<b>Note 27</b> Liquidation des provisions de sinistres	39
<b>Note 28</b> Evolution des primes acquises et des sinistres	39
<b>Note 29</b> Personnel	40
<b>Note 30</b> Participation aux résultats techniques et financiers	40

## Bilan - Actif

Postes du bilan ( en K€)	Notes	2024	2023
<b>1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :</b>			
<b>2 Actifs incorporels :</b>		<b>11 484</b>	<b>12 808</b>
<b>3 Placements :</b>		<b>1 064 377</b>	<b>1 005 256</b>
3a Terrains et constructions		82 098	79 081
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		282 584	280 776
3c Autres placements		699 695	645 399
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
<b>4 Placements des contrats en unités de compte</b>			
<b>5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :</b>		<b>485 355</b>	<b>533 028</b>
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		38 031	34 551
5b Provisions d'assurance vie			
5c Provisions pour sinistres (vie)			
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		359 128	411 133
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			
5g Provisions d'égalisation			
5h Autres provisions techniques (Vie)			
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		88 195	87 345
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte			
<b>6 Créances :</b>		<b>168 174</b>	<b>155 657</b>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :		17 931	16 129
6aa Primes restant à émettre		5 213	5 315
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		12 719	10 814
6b Créances nées d'opérations de réassurance		98 073	90 326
6c Autres créances :		52 170	49 202
6ca Personnel		216	200
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		344	406
6cc Débiteurs divers		51 610	48 596
6d Capital appelé non versé			
<b>7 Autres actifs :</b>		<b>123 362</b>	<b>119 519</b>
7a Actifs corporels d'exploitation		9 287	7 854
7b Comptes courants et caisse		112 502	108 956
7c Actions propres		1 573	2 709
<b>8 Comptes de régularisation - Actif :</b>		<b>29 225</b>	<b>23 925</b>
8a Intérêts et loyers acquis non échus		8 137	6 343
8b Frais d'acquisition reportés		15 604	14 062
8c Autres comptes de régularisation		5 484	3 520
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 881 976</b>	<b>1 850 192</b>

## Bilan - Passif

Postes du bilan ( en K€)		Notes	2024	2023
<b>1</b>	<b>Capitaux propres</b>		<b>609 413</b>	<b>589 481</b>
1a	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire		46 247	46 583
1b	Primes liées au capital social			
1c	Ecarts de réévaluation			
1d	Autres réserves		180 638	177 070
1e	Report à nouveau		165 733	147 188
1f	Résultat de l'exercice		21 942	23 788
1g	Ecarts résultant des changements de méthodes au 01.01.95			
1h	Subventions d'investissement			
1i	Ecart de dévolution		194 853	194 853
<b>2</b>	<b>Passifs subordonnés</b>			
<b>3</b>	<b>Provisions techniques brutes :</b>		<b>1 131 572</b>	<b>1 148 561</b>
3a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)		122 904	110 981
3b	Provisions d'assurance vie			
3c	Provisions pour sinistres (Vie)			
3d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)		848 575	879 854
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			
3g	Provisions pour égalisation		26 194	24 699
3h	Autres provisions techniques (Vie)			
3i	Autres provisions techniques (Non-Vie)		133 899	133 027
<b>4</b>	<b>Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>			
<b>5</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>10 169</b>	<b>10 080</b>
<b>6</b>	<b>Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques</b>			
<b>7</b>	<b>Autres dettes :</b>		<b>128 384</b>	<b>100 043</b>
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 085	2 086
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance		24 842	18 929
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d	Dettes envers des établissements de crédit		40 581	33 032
7e	Autres dettes :		56 876	45 996
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise			
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		424	407
7ec	Personnel		19 213	14 011
7ed	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques		23 227	18 447
7ee	Créances divers		14 012	13 131
<b>8</b>	<b>Comptes de régularisation - Passif :</b>		<b>2 438</b>	<b>2 027</b>
<b>Total du passif</b>			<b>1 881 976</b>	<b>1 850 192</b>

## Compte de Résultat technique

### Du 1er janvier au 31 décembre 2024

Libellés des comptes	en K€			
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
<b>1 Cotisations acquises</b>	<b>777 834</b>	<b>295 305</b>	<b>482 529</b>	<b>460 202</b>
1a Cotisations	789 758	298 785	490 972	467 799
1b Variations des Cotisations non acquises	-11 923	-3 480	-8 443	-7 597
<b>2 Produits des placements alloués</b>	<b>11 506</b>		<b>11 506</b>	<b>10 788</b>
<b>3 Autres produits techniques</b>	<b>21 556</b>		<b>21 556</b>	<b>17 877</b>
<b>4 Charges des sinistres :</b>	<b>-476 244</b>	<b>-114 610</b>	<b>-361 634</b>	<b>-362 007</b>
4a Prestations et frais payés	-507 523	-166 615	-340 908	-330 361
4b Charges des provisions pour sinistres	31 280	52 005	-20 725	-31 646
<b>5 Charges des autres provisions techniques</b>	<b>-872</b>	<b>-851</b>	<b>-21</b>	<b>3 373</b>
<b>6 Participations aux résultats</b>				
<b>7 Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-141 712</b>	<b>-37 352</b>	<b>-104 360</b>	<b>-87 827</b>
7a Frais d'acquisition	-120 611		-120 611	-105 910
7b Frais d'administration	-21 100		-21 100	-17 741
7c Commissions reçues des réassureurs		-37 352	-37 352	35 824
<b>8 Autres charges techniques</b>	<b>-29 987</b>		<b>-29 987</b>	<b>-28 102</b>
<b>9 Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>-1 495</b>		<b>-1 495</b>	<b>866</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance non vie</b>	<b>160 587</b>	<b>142 493</b>	<b>18 095</b>	<b>15 171</b>

# Compte de Résultat non technique

## Du 1er janvier au 31 décembre 2024

		en K€	
Libellés des comptes	2024	2023	
<b>1</b>	<b>Résultat technique de l'assurance Non-Vie</b>	<b>18 095</b>	<b>15 171</b>
<b>2</b>	<b>Résultat technique de l'assurance Vie</b>		
<b>3</b>	<b>Produits des placements :</b>	<b>34 622</b>	<b>31 591</b>
3a	Revenus des placements	23 513	22 485
3b	Autres produits des placements	9 103	6 318
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	2 006	2 788
<b>4</b>	<b>Produits des placements alloués</b>		
<b>5</b>	<b>Charges des placements</b>	<b>-10 159</b>	<b>-8 491</b>
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 699	-2 466
5b	Autres charges des placements	-6 214	-5 928
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 247	-98
<b>6</b>	<b>Produits des placements transférés</b>	<b>-11 506</b>	<b>-10 788</b>
<b>7</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>2 258</b>	<b>3 080</b>
<b>8</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	<b>-4 389</b>	<b>-3 920</b>
<b>9</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-149</b>	<b>652</b>
9a	Produits exceptionnels	173	1 577
9b	Charges exceptionnelles	-322	-926
<b>10</b>	<b>Participation des salariés</b>		
<b>11</b>	<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-6 828</b>	<b>-3 505</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>21 942</b>	<b>23 788</b>

## Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes		en K€	
		2024	2023
<b>1</b>	<b>Engagements reçus</b>	111	121
<b>2</b>	<b>Engagements donnés</b>	-6 638	-2 195
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	-16
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-6 638	-2 179
2d	Autres engagements donnés		
<b>3</b>	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	0	0
<b>4</b>	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>		
<b>5</b>	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>6</b>	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		
<b>7</b>	<b>Encours d'IFT</b>		
<b>Contrepartie des engagements</b>		<b>-6 527</b>	<b>-2 074</b>

## Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2024

- Nous ne relevons pas de fait marquant notable sur l'exercice 2024.

## Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

## Note 3 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

### ➤ Choix des méthodes utilisées :

#### 1. Opérations techniques

##### **Cotisations**

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

##### **Provision pour cotisations non acquises**

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêt.

##### **Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

##### **Sinistres**

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les

autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La contribution au forfait patientèle est comptabilisée en élément du coût des sinistres.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 848,574 M€ au 31 décembre 2024. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie Groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

La provision pour frais de gestion de sinistres est déterminée à partir des frais réels et appliqués à l'assiette des PSAP. Le taux de frais de gestion correspond à la moyenne des taux de frais de gestion de sinistres des 3 derniers exercices. Ce taux correspond aux frais de sinistres répartis payables en run-off rapportés aux règlements écartés à 5 M€ par sinistre et 10 M€ par événement terrain. Ce taux est appliqué au volume des provisions techniques figurant au bilan, déduction faite des règlements intervenus le dernier mois de l'arrêt des comptes, des provisions FGAO et de la part des provisions excédant 5 M€ par dossier de sinistre ou 10 M€ par événement terrain (après écartement par dossier).

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien certifiées par un actuaire indépendant.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002. Ces provisions s'élèvent à 0,186 M€ au 31 décembre 2024.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Cette provision s'élève à 33,880 M€ au 31 décembre 2024

Une Provision pour Risques en Cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est dotée pour 179 K€ au 31 décembre 2024

### **Dépendance**

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 50,590 M€ au 31 décembre 2023 (dont 34,738 M€ au titre de la Provision pour Risques Croissants) :

- Les provisions mathématiques des rentes en service (13,390 M€) et provisions de sinistres à payer (1,818 M€), couvrant les sinistres en cours, ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 2,27 % (75 % du TME de 3,03 %).

- Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance – loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,90 % sur les anciens produits dépendance et de 0,50 % sur les produits actuels (Groupama Autonomie), visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

### **Provision pour égalisation**

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurances peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme, au transport aérien et le cyber-risque. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision est en légère augmentation pour s'établir à 20,337 M€ au 31 décembre 2024

### **Opérations de réassurance acceptées**

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama Assurances Mutuelles (GMA). Ces rétrocessions sont calculées par GMA environ 10 jours avant la date d'arrêté des comptes, sur la base des opérations provisoires cédées par les Caisses Régionales. Elles font l'objet d'un calcul définitif et d'une régularisation éventuelle par GMA l'année suivante.

### **Réassurance des Caisses Locales**

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

### **Opérations d'assurance cédées**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à GMA. Elles sont arrêtées environ 10 jours avant la fin de l'arrêté des comptes et font l'objet d'un ajustement les derniers jours du mois en cas de survenance de sinistres tardifs significatifs.

## **2. Placements**

### **Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice**

#### **Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières**

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composant, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

#### **Valeurs mobilières à revenu fixe**

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans

des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

#### **Actions et autres titres à revenus variables**

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour :

- Les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances.

#### **Prêts**

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

#### **Participations intragroupe**

La valeur comptable brute des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Grand Est s'élève à 270,1 M€.

Leur valorisation repose sur celle de GMA. Lorsque la valorisation de GMA rapportée au nombre de Certificats Mutualistes émis par GMA est supérieure à la valeur nominale du Certificat Mutualiste, la valeur de réalisation des Certificats Mutualistes GMA détenus par Groupama Grand Est est égale à la valeur nominale du Certificat Mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la Caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de GMA liée à des effets de valorisation de GMA se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des Caisses Régionales détenant des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. Ces titres font cependant l'objet d'une valorisation permettant de détecter éventuellement un besoin de Provision pour Dépréciation Durable, qui impliquerait de valoriser ces titres sous le prix de revient.

La valeur patrimoniale de GMA s'appuie sur :

- Une valorisation des actifs détenus par GMA (titres de participation et actifs de placement) ;
- Une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille ;
- La prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des Certificats Mutualistes GMA détenus par les Caisses Régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de GMA.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du Groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le Groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

## Provisions

### ***Valeurs mobilières à revenu fixe***

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de

réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

### ***Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts***

#### **Provisions pour dépréciation durable**

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

#### **Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :**

##### **Titres financiers**

- Titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- Titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- Titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

#### **Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :**

- Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente

la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient ;

- Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision est calculée selon les règles de détermination exposées ci-dessus.

#### Immobilier

- Immeubles et fonds immobiliers déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 10 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- Immeubles et fonds immobiliers en situation de moins-value latente de plus de 15%, par différence entre leur valeur recouvrable (valeur de marché pour les fonds et valeur issue de la méthode par capitalisation des revenus s'agissant des immeubles) et leur valeur nette comptable ;

Pour les immeubles mixtes (placement – exploitation) ainsi qu'indissociable d'autres immeubles attenants, le calcul est réalisé sur l'ensemble du site.

#### Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Le montant du stock de Provisions pour Dépréciation Durable sur titres et sur les immeubles au 31 décembre 2024 s'élève à 10,277 M€, en progression de 0,860 M€.

#### **Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Groupama Grand Est étale sur 3 exercices la dotation de la provision.

Cette provision n'a pas été dotée en 2024 et le stock est nul.

## **Produits et Charges de placements**

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les frais d'acquisition de parts de sociétés immobilières et de fonds immobiliers (frais, commissions acquises et non acquises, rétrocessions de frais) sont comptabilisés en charges de placement.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique. Cette quote-part est calculée selon la part des provisions techniques nettes de cession dans les capitaux propres.

## **3. Autres opérations**

### **Frais de gestion et commissions**

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

### **Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close technique) impacte le montant des créances à hauteur de 33,659 M€.

### **Engagements en matière de retraite et autres passifs sociaux**

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont couverts en totalité par un contrat d'assurance à hauteur de 11,143 M€. Les engagements bruts s'élèvent à 11,448 M€, en progression de 1,583 M€ sur l'exercice. En conséquence la sur-couverture de 1,183 M€ au 31/12/2023 est soldée.

Les engagements pour « jours anniversaires » s'élèvent à 3,331 M€ et ont fait l'objet d'une dotation complémentaire de 0,271 M€.

Les engagements pour « médailles du travail » s'élèvent à 0,679 M€ et ont fait l'objet d'une dotation pour 0,024 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base des hypothèses suivantes :

- Un taux d'inflation annuel de 2,50 % ;
- Un taux d'actualisation de 3,10 % pour les engagements de retraite et 2,90% pour les autres engagements ;
- Un turn-over variable déterminé selon la tranche d'âge et le statut, allant de 0 % pour les cadres de plus de 45 ans à 20,90 % pour les non-cadres de 18 à 34 ans.

### **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une actualisation au fur et à mesure de leur connaissance et évolution.

Au 31/12/2023 ces provisions s'élèvent à 10,169 M€, représentées par des :

- Provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail et jours anniversaires) pour 4,316 M€ ;
- Amortissements dérogatoires pour 5,079 M€ ;
- Provisions pour litiges pour 0,622 M€ ;
- Provisions pour contrôles fiscaux, impôts et autres risques pour 0,63 M€ ;
- Provisions pour charges futures pour 0,089 M€.

### **Produits et charges exceptionnels et non techniques**

Le résultat exceptionnel représente une charge de 0,149 M€ et est représentée par des opérations sur l'exercice pour un produit net de 0,075 M€, par la dotation nette aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble du site de Dijon pour 0,224 M€.

Les autres produits non techniques sont de 2,258 M€ et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 4,389 M€ et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation des offres bancaires et immobilières, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

### **Impôt sur les sociétés**

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

La charge de l'impôt sur les sociétés, après imputation de déficits reportables, s'élève à 6,828 M€.

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre GROUPAMA GAND EST et GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête du groupe fiscal.

## Note 4 : Les Actifs Incorporels

**Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes**

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	90 691	178	178	4 353	72	94 972
<b>Total</b>	<b>90 691</b>	<b>178</b>	<b>178</b>	<b>4 353</b>	<b>72</b>	<b>94 972</b>

**Tableau des amortissements**

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	76 513			5 656	34	82 135
<b>Total</b>	<b>76 513</b>			<b>5 656</b>	<b>34</b>	<b>82 135</b>

**Tableau des provisions**

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 369			22	38	1 353
<b>Total</b>	<b>1 369</b>			<b>22</b>	<b>38</b>	<b>1 353</b>

**Tableau des amortissements et des provisions**

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	77 882			5 678	72	83 488
<b>Total</b>	<b>77 882</b>			<b>5 678</b>	<b>72</b>	<b>83 488</b>

**Tableau des montants nets**

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	12 808	11 484
<b>Total</b>	<b>12 808</b>	<b>11 484</b>

## Note 5-1 : Les placements - Terrains et Constructions

**Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes**

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	108 107	11 974	12 599	8 174	2 872	112 785
3a Parts de sociétés	24 175			120		24 296
<b>Total</b>	<b>132 283</b>	<b>11 974</b>	<b>12 599</b>	<b>8 295</b>	<b>2 872</b>	<b>137 080</b>

**Tableau des amortissements**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	52 292	339	339	2 239	1 191	53 340
3a Parts de sociétés						
<b>Total</b>	<b>52 292</b>	<b>339</b>	<b>339</b>	<b>2 239</b>	<b>1 191</b>	<b>53 340</b>

**Tableau des provisions**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	909			733		1 643
3a Parts de sociétés						
<b>Total</b>	<b>909</b>			<b>733</b>		<b>1 643</b>

**Tableau des amortissements et des provisions**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	53 202	339	339	2 972	1 191	54 983
3a Parts de sociétés						
<b>Total</b>	<b>53 202</b>	<b>339</b>	<b>339</b>	<b>2 972</b>	<b>1 191</b>	<b>54 983</b>

**Tableau des montants nets**

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3a Immobilisations	54 906	57 802
3a Parts de sociétés	24 175	24 296
<b>Total</b>	<b>79 081</b>	<b>82 098</b>

## Note 5-2 : Les placements - Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

**Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes**

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	274 431			499	1 137	273 793
3b Entreprises avec lien de participation	12 849					12 849
<b>Total</b>	<b>287 280</b>			<b>499</b>	<b>1 137</b>	<b>286 642</b>

**Tableau des amortissements**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
<b>Total</b>						

**Tableau des provisions**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 329				1 150	179
3b Entreprises avec lien de participation	5 175				1 297	3 879
<b>Total</b>	<b>6 504</b>				<b>2 447</b>	<b>4 058</b>

**Tableau des amortissements et des provisions**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 329				1 150	179
3b Entreprises avec lien de participation	5 175				1 297	3 879
<b>Total</b>	<b>6 504</b>				<b>2 447</b>	<b>4 058</b>

**Tableau des montants nets**

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	273 102	273 614
3b Entreprises avec lien de participation	7 674	8 971
<b>Total</b>	<b>280 776</b>	<b>282 584</b>

## Note 5-3 : Les placements - Autres placements

**Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes**

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	647 402	15 864	15 864	201 094	144 224	704 271
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
<b>Total</b>	<b>647 402</b>	<b>15 864</b>	<b>15 864</b>	<b>201 094</b>	<b>144 224</b>	<b>704 271</b>

**Tableau des amortissements**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers						
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
<b>Total</b>						

**Tableau des provisions**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	2 003			2 579	5	4 576
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
<b>Total</b>	<b>2 003</b>			<b>2 579</b>	<b>5</b>	<b>4 576</b>

**Tableau des amortissements et des provisions**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	2 003			2 579	5	4 576
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
<b>Total</b>	<b>2 003</b>			<b>2 579</b>	<b>5</b>	<b>4 576</b>

**Tableau des montants nets**

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3c Placements financiers	645 399	699 695
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
<b>Total</b>	<b>645 399</b>	<b>699 695</b>

## Note 6 : État récapitulatif des placements

### 1 - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

en K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2024			2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours</b>	<b>137 080</b>	<b>82 098</b>	<b>134 059</b>	<b>132 283</b>	<b>79 081</b>	<b>129 349</b>
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.</b>	<b>287 674</b>	<b>283 579</b>	<b>283 921</b>	<b>288 318</b>	<b>281 771</b>	<b>282 022</b>
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4</b>	<b>85 328</b>	<b>80 789</b>	<b>89 969</b>	<b>82 509</b>	<b>80 550</b>	<b>88 305</b>
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe</b>	<b>32 847</b>	<b>32 847</b>	<b>38 853</b>	<b>32 995</b>	<b>32 995</b>	<b>37 594</b>
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>5 Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>483 934</b>	<b>486 319</b>	<b>456 437</b>	<b>417 748</b>	<b>418 277</b>	<b>392 383</b>
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>6 Prêts hypothécaires</b>						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>7 Autres prêts et effets assimilés</b>	<b>1 130</b>	<b>1 130</b>	<b>1 130</b>	<b>1 112</b>	<b>1 112</b>	<b>1 112</b>
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>8 Dépôts autres que des entreprises cédantes</b>						
<b>9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>112 000</b>	<b>112 000</b>	<b>112 000</b>
<b>10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte</b>						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
<b>11 Autres IFT</b>						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
<b>Total des placements</b>	<b>1 127 993</b>	<b>1 066 762</b>	<b>1 104 368</b>	<b>1 066 965</b>	<b>1 005 786</b>	<b>1 042 764</b>

### 2 - Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

Désignation des valeurs ou des actifs	2024			2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>1 Terrains et constructions</b>	<b>110 380</b>	<b>55 397</b>	<b>104 520</b>	<b>106 937</b>	<b>53 736</b>	<b>99 204</b>
Placement	47 420	27 791	53 226	46 328	28 078	46 691
Exploitation	62 960	27 606	51 294	60 610	25 658	52 513
<b>2 Parts de sociétés immobilières</b>	<b>26 701</b>	<b>26 701</b>	<b>29 539</b>	<b>25 345</b>	<b>25 345</b>	<b>30 145</b>
Placement	26 301	26 301	27 385	24 945	24 945	27 923
Exploitation	400	400	2 154	400	400	2 222
<b>Total des placements immobiliers</b>	<b>137 080</b>	<b>82 098</b>	<b>134 059</b>	<b>132 283</b>	<b>79 081</b>	<b>129 349</b>

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 2 556 352,48 € pour la décote amortie et à 2 026 559,54 € pour la prime de remboursement reprise. Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 8 508 767,51 €.

## Note 7 : Tableau des filiales et participations

### Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

en K€

	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	286 642	282 584			

### Filiales et participations détenues à plus de 10%

en K€

Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	8 821				1 297	Chiffres 2024
Foncière Viticole de Côte d'Or	1 207	15,21%	183	183			95	97	Chiffres 2023
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149			1 647	251	Chiffres 2023

## Note 8-1 : Les Créances

		2024				2023				en K€
Libellés		moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	
<b>6a</b>	<b>Créances nées d'opérations d'assurance</b>	<b>12 435</b>	<b>3 286</b>	<b>2 211</b>	<b>17 931</b>	<b>11 072</b>	<b>2 748</b>	<b>2 309</b>	<b>16 129</b>	
6aa	Cotisations acquises non émises	5 213			5 213	5 315			5 315	
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	7 223	3 286	2 211	12 719	5 757	2 748	2 309	10 814	
<b>6b</b>	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>98 073</b>			<b>98 073</b>	<b>90 326</b>			<b>90 326</b>	
6ba	Réassureurs	94 649			94 649	87 844			87 844	
6bb	Cédantes	3 424			3 424	2 482			2 482	
<b>6c</b>	<b>Autres créances</b>	<b>51 706</b>	<b>464</b>		<b>52 170</b>	<b>48 860</b>	<b>342</b>		<b>49 202</b>	
6ca	Personnel	21	195		216	14	186		200	
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	344			344	406			406	
6cc	Débiteurs divers	51 341	269		51 610	48 440	156		48 596	
<b>6d</b>	<b>Capital appelé non versé</b>									
	<b>Total</b>	<b>162 214</b>	<b>3 749</b>	<b>2 211</b>	<b>168 174</b>	<b>150 258</b>	<b>3 090</b>	<b>2 309</b>	<b>155 657</b>	

## Note 8-2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

		en K€	
Libellé		2024	2023
21	Assurés	12 719	10 814
22	Intermédiaires d'assurance		
23	Coassureurs		
24	Réassureurs	98 073	90 326
25	Cédantes		
	<b>Total</b>	<b>110 792</b>	<b>101 140</b>

## Note 9 : Créances envers le groupe

en K€

Libellé	2024			2023		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
<b>Placements</b>	<b>273 614</b>	<b>8 971</b>	<b>282 584</b>	<b>273 102</b>	<b>7 674</b>	<b>280 776</b>
Actions, autres titres à revenu variable	273 614	8 971	282 584	273 102	7 674	280 776
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts						
Dépôts auprès des établt de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
<b>Part des réassureurs dans les prov.tech</b>	<b>485 355</b>		<b>485 355</b>	<b>533 028</b>		<b>533 028</b>
Prov. Primes non acquises (Non vie)	38 031		38 031	34 551		34 551
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	359 128		359 128	411 133		411 133
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	88 195		88 195	87 345		87 345
Prov. des engts en unités de comptes						
<b>Créances nées d'opér.d'ass.dir</b>						
Sur les preneurs d'assurances						
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
<b>Créances nées d'opér. de réass.</b>	<b>98 073</b>		<b>98 073</b>	<b>90 326</b>		<b>90 326</b>
<b>Débiteurs divers</b>	<b>8 788</b>	<b>4</b>	<b>8 792</b>	<b>8 252</b>	<b>245</b>	<b>8 497</b>
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régul - actif						
<b>TOTAL</b>	<b>865 829</b>	<b>8 975</b>	<b>874 804</b>	<b>904 708</b>	<b>7 919</b>	<b>912 627</b>

## Note 10 : Compte de régularisation Actif

Libellés	en K€	
	2024	2023
<b>A Actifs réserve de propriété</b>		
<b>B Compte de régularisation actif</b>	<b>29 225</b>	<b>23 925</b>
Intérêts acquis non échus	8 137	6 343
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	15 604	14 062
Frais d'acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Décôte-Obligation coté-Gar etat jvocir/Entreprise jvocir-jvr	4 823	2 556
Autres comptes de régularisation Actif	661	963
Evaluations techniques de réassurance		
<b>C Primes de remboursement d'emprunt non amorties</b>		

### Détail "Autres charges à répartir sur plusieurs exercices"

Libellés	en K€	
	2024	2023
Indexation obligation cotées indexée		0
Charges constatées d'avance	803	907
Charges constatées d'avance - stocks	-142	56
<b>Total</b>	<b>661</b>	<b>963</b>

## Note 11 : Variations des capitaux propres

Libellés	2023	affectation résultat 2023	Rémunération des Certificats Mutualistes	émissions nettes certificats mutualistes	variation 2024	en K€
						2024
<b>1a Fonds d'établissement</b>	<b>46 582</b>				<b>-336</b>	<b>46 246</b>
<b>1d Autres réserves</b>	<b>371 923</b>	<b>3 568</b>				<b>375 491</b>
Réserve statutaire	70 849	3 568				74 417
Réserve spéciale PVLT 19%						
Réserve de capitalisation						
Réserves diverses	301 074					301 074
<b>1g Ecart changement de méthode</b>						
<b>1e Report à nouveau</b>	<b>147 188</b>	<b>20 220</b>	<b>-1 674</b>			<b>165 733</b>
<b>1f Résultat de l'exercice</b>	<b>23 788</b>	<b>-23 788</b>			<b>21 942</b>	<b>21 942</b>
<b>Total</b>	<b>589 481</b>		<b>-1 674</b>		<b>21 606</b>	<b>609 412</b>

## Note 12 : Provisions pour risques et charges

Libellés	2024			2023		en K€
	Dotations	Reprises		Dotations	Reprises	2023
Amortissements dérogatoires	292	69	5 079	260		4 855
Provisions pour litiges	203	340	622	312	138	759
Provisions pour risques		573	62	512		635
Provisions pour Charges	279	278	89	262	277	88
Provisions pour impôts		28	0	28		28
Provisions pour pension	1 247	645	4 316	196	4	3 714
<b>Total</b>	<b>2 020</b>	<b>1 931</b>	<b>10 168</b>	<b>1 571</b>	<b>419</b>	<b>10 080</b>

## Note 13 - 1 : Les dettes

		2024				2023				en K€
Libellés	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL		
<b>7a</b>	<b>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>									
	6 085			6 085	2 086			2 086		
	Assurés									
	6 085			6 085	2 086			2 086		
	Intermédiaires d'assurances									
	Coassureurs									
	Autres tiers									
<b>7b</b>	<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>									
	24 842			24 842	18 929			18 929		
	Réassureurs									
	24 842			24 842	18 929			18 929		
	Cédantes									
	Autres intermédiaires									
<b>7c</b>	<b>Emprunts obligataires (dont convertibles)</b>									
<b>7d</b>	<b>Dettes envers établissements de crédit</b>									
	40 581			40 581	33 032			33 032		
<b>7e</b>	<b>Autres dettes</b>									
	54 427	2 424	25	56 876	43 564	2 407	25	45 996		
<b>7ea</b>	Titres de créances négociables par l'entreprise									
<b>7eb</b>	Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus									
		424		424		407		407		
<b>7ec</b>	Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques									
	19 188		25	19 213	13 986		25	14 011		
<b>7ed</b>	Etat, sécurité sociale									
	23 227			23 227	18 447			18 447		
<b>7ee</b>	Créanciers divers									
	12 012	2 000		14 012	11 131	2 000		13 131		
	<b>Total</b>	<b>125 935</b>	<b>2 424</b>	<b>25</b>	<b>128 384</b>	<b>97 611</b>	<b>2 407</b>	<b>25</b>	<b>100 043</b>	

## Note 13 - 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

		en K€		en K€		
Libellés	2024	2023	Provisions Factures non reçues	2024	2023	
<b>21</b>	<b>Assurés</b>	6 085	2 086	<b>Fournisseurs</b>	3 292	3 824
<b>22</b>	<b>Intermédiaires d'assurances</b>			<b>Fournisseurs d'immo</b>		
<b>23</b>	<b>Coassureurs</b>			<b>Salariés</b>	108	1
<b>24</b>	<b>Réassureurs</b>	22 033	16 867	<b>Administrateurs</b>		
<b>25</b>	<b>Cédantes</b>	2 809	2 061		3 401	3 826
	<b>Total</b>	<b>30 927</b>	<b>21 015</b>			

## Note 13 - 3 : Dettes fournisseurs

		en K€			
Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +	
2023		-36,5	14,0	276,9	438,7
2024		-7,3	15,9	219,2	255,3

## Note 14 : Dettes envers le groupe

en K€

Libellés	2024			2023		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
<b>Passif subordonnés</b>						
<b>Provision techniques brutes</b>						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
<b>Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires</b>						
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
<b>Dettes nées d'opér. de réassurance</b>						
<b>Emprunts Obligataires</b>						
<b>Dettes envers établis. de crédit</b>						
<b>Autres dettes</b>	650	2 132	2 782	147	2 039	2 186
<b>Compte régularisation passif</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>650</b>	<b>2 132</b>	<b>2 782</b>	<b>147</b>	<b>2 039</b>	<b>2 186</b>

## Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2024	2023
<b>B Compte de régularisation passif</b>	<b>2 438</b>	<b>2 027</b>
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 438	2 027
Autres comptes de régularisation Passif		

## Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard				en K€
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
<b>1 Engagements reçus</b>		40		71	111
<b>2 Engagements donnés</b>		-1 005		-5 633	-6 638
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés					
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		-1 005		-5 633	-6 638
2d Autres engagements donnés					
<b>3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>					
<b>4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>					
<b>5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>					
<b>6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>					
<b>7 Encours d'IFT</b>					
<b>Contrepartie des engagements</b>		<b>-965</b>		<b>-5 562</b>	<b>-6 527</b>

## Note 17 - 1 : Ventilation des primes brutes émises

Libellés des comptes	en K€	
	2024	2023
<b>Primes brutes émises</b>	<b>766 670</b>	<b>729 052</b>
Assurance directe en France	766 670	729 052
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

## Note 17 - 2 : Entrées et sorties de portefeuille

Libellés des comptes		
	2024	2023
<b>Entrées de portefeuille</b>		
Primes		
Sinistres		
<b>Sorties de portefeuille</b>		
Primes		
Sinistres		

## Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

en K€

Libellés	2024				2023			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3 Produits des placements	2 306	1 297	31 019	34 622	1 155		30 436	31 592
5 Charges des placements	1 187		8 973	10 159	187		8 304	8 491
<b>Total des placements</b>	<b>1 119</b>	<b>1 297</b>	<b>22 046</b>	<b>24 462</b>	<b>968</b>		<b>22 132</b>	<b>23 100</b>

## Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés	2024				2023			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	232		2 467	2 699	182		2 284	2 466
5b Autres Charges de placements			6 214	6 214	5		5 923	5 928
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	955		292	1247			98	98
<b>Total charges de placements</b>	<b>1 187</b>		<b>8 973</b>	<b>10 159</b>	<b>187</b>		<b>8 304</b>	<b>8 491</b>

## Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés	2024				2023			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3a Revenus des placements	1 156		22 357	23 513	1 155		21 330	22 485
3aa Revenus des participations								
3ab Revenus des placements			7 781	7 781			7 875	7 875
3ac Revenus des autres placements	1 156		14 576	15 732	1 155		13 455	14 610
3ad Autres revenus financiers								
3b Autres produits des placements	1 150	1 297	6 656	9 103			6 318	6 318
3c Profits provenant de la réalisation des placements			2 006	2 006			2 788	2 788
<b>Total produits de placements</b>	<b>2 306</b>	<b>1 297</b>	<b>31 019</b>	<b>34 622</b>	<b>1 155</b>		<b>30 436</b>	<b>31 591</b>

## Note 19 : Commission de l'assurance directe

Libellés	en K€	
	2024	2023
Commissions acquisition	9 137	9 299
Commissions d'administration	834	409
Commissions sur sinistres	1 359	917
<b>Total</b>	<b>11 329</b>	<b>10 625</b>

## Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

Libellés							en K€
	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
<b>Charges de personnel</b>	<b>79 117</b>	<b>10 628</b>	<b>17 348</b>	<b>13 798</b>	<b>1 754</b>	<b>620</b>	<b>123 266</b>
Salaires	54 392	7 364	15 175	9 244	1 191	431	87 797
Pensions de retraite							
Charges sociales	22 768	2 981	6 057	4 241	518	181	36 747
Autres *	1 958	283	-3 885	313	45	7	-1 278
<b>Charges externes</b>	<b>19 766</b>	<b>6 567</b>	<b>7 772</b>	<b>9 113</b>	<b>471</b>	<b>107</b>	<b>43 796</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>8 747</b>	<b>1 249</b>	<b>2 517</b>	<b>4 806</b>	<b>195</b>	<b>76</b>	<b>17 590</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>9 904</b>	<b>489</b>	<b>-3</b>	<b>673</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>11 061</b>
<b>Charges financières</b>							
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-121</b>	<b>29</b>	<b>52</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>
<b>Dotations aux amort. et prov.</b>	<b>3 616</b>	<b>1 013</b>	<b>1 524</b>	<b>1 108</b>	<b>223</b>	<b>11</b>	<b>7 494</b>
<b>Total général</b>	<b>121 029</b>	<b>19 976</b>	<b>29 210</b>	<b>29 533</b>	<b>2 644</b>	<b>814</b>	<b>203 206</b>

## Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

Libellés	en K€	
	2024	2023
<b>Salaires</b>	<b>87 797</b>	<b>76 590</b>
<b>Pensions de retraite</b>		
<b>Charges sociales</b>	<b>36 747</b>	<b>32 119</b>
<b>Autres</b>	<b>-1 278</b>	<b>-2 451</b>
<b>Total</b>	<b>123 266</b>	<b>106 258</b>

## Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

### Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

en €

Nom du Mandataire	Fonction	Total
ANDREO Emmanuel	Administrateur	2 162
BOILLIN Sophie	Vice-président	28 266
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	24 917
BRAICHOTTE Marie-Noëlle	Administrateur	7 382
CATTET Marie-Pierre	Administrateur	4 635
DELAIRE Philippe	Membre du bureau	18 075
DOUXAMI Benoît	Directeur Général	347 787
FAUDOT Jean-luc	Membre du bureau	16 416
FISCHER Marie	Vice-président	29 857
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	20 954
LUX Dominique	Membre du bureau	16 152
MALESIEUX Thierry	Administrateur	5 820
MATHIEU Jérôme	Membre du bureau	17 123
MENONVILLE Aline	Administrateur	6 225
MICHEL Lucette	Administrateur	10 003
MINOT Nathalie	Administrateur	2 637
MONIOT Christophe	Membre du bureau	12 771
MORQUE Géraldine	Administrateur	2 557
OSTE Sophie	Administrateur	3 253
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	3 225
SAPIN Corinne	Administrateur	11 953
SCHMITT François	Président	29 704
STEMART Jean-Louis	Vice-président	34 187
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	8 440
THIEBAUT Philippe	Vice-président	20 655
VARNEY Sari	Administrateur	4 577
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	6 741
WOLF Thierry	Administrateur	8 134
<b>Totaux</b>		<b>704 608</b>

## Note 21-1 : Charge fiscale

Libellés des comptes	en K€	
	2024	2023
Impôts exigible	-501	-1 171
Impôts différés		
Provision N	7 370	4 270
Provision N-1	-40	406
<b>Charge d'impôts</b>	<b>6 828</b>	<b>3 505</b>

## Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellés des comptes		
	2024	2023
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	3 291	3 568
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	18 651	20 220
<b>Total</b>	<b>21 942</b>	<b>23 788</b>

## Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellés des comptes		
	2024	2023
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	21 942	23 788
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
<b>Total</b>	<b>21 942</b>	<b>23 788</b>

## Note 22-1 : Société intégrée fiscalement

Libellés	en K€	
	2024	2023
Impôt sur les sociétés de l'exercice (hors groupe fiscal)	- 7 247	- 4 184
Impôt sur les sociétés lié aux filiales intégrées fiscalement	419	679
Charges d'impôt sur les sociétés de l'exercice	- 6 828	- 3 505

## Note 22-2 : Ventilation impôts entre les opérations ordinaires et exceptionnelles

Répartition du montant global de l'IS	2024	2023
Résultat avant impôt		
Résultat courant	28 622	27 944
Résultat exceptionnel	- 149	652
Impôts sur les bénéfices	6 828	3 505
Intégration fiscale Caisses Locales	143	406
Intégration fiscale GMA	276	273
Total	35 720	32 780

## Note 22-3 : Montant des natures des crédits impôts

Répartition des Crédits d'Impôt	2024	2023
Crédit Impôt Mécénat	78	86
Crédit Impôt Famille	4	12
Crédit Impôt Bailleur		
Total	82	98

## Note 23-1 : produits exceptionnels

Libellés	2024	2023
Reprise amortissement dérogatoires	34	
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	-	4
Produits exceptionnels sur exercice en cours	65	1 187
Subvention Caisses Locales reçues pour recapitalisation		
Produits exceptionnels Caisses Locales		
Utilisation - reprise de provision charges exceptionnelles	28	317
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>1 508</b>

## Note 23-2 : charges exceptionnelles

Libellés	2024	2023
Dotations aux amortissements dérogatoires	258	260
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	3	5
Charges exceptionnelles de l'exercice	61	632
Dotations provisions charges exceptionnelles		28
<b>Total</b>	<b>322</b>	<b>926</b>

## Note 24-1 : Autres produits non techniques

Libellés	2024	2023
Commissions reçues de Groupama Asset		
Commissions reçues de Groupama Banque	190	332
Commissions reçues Groupama Epargne Salariale	772	476
Autres honoraires - commissions	813	1 796
Produits de cession d'actifs	2	
Accompagne Groupama Projet Banque	294	309
Autres subvention reçues		
Vente de repas Restaurant Schiltigheim	187	168
<b>Total</b>	<b>2 258</b>	<b>3 080</b>

## Note 24-2 : Autres charges non techniques

Libellés	2024	2023
Valeur Comptable Actifs Cédés	57	493
Commissions non techniques	189	176
Charges non techniques réparties	2 644	3 126
Taxe sur excédents provisions	1 500	124
<b>Total</b>	<b>4 389</b>	<b>3 920</b>

## Note 25 : Consolidation

### Entreprise consolidante

Nom	Siège
<b>GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES</b> SIRET 343 115 135 00026 Groupama.com	<b>8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS</b>

## Note 26 : Résultat technique 2024 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Dommages corporels		Automobile	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
	Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	RC (Cat.22)		
1 Primes acquises	196 096	20 450	81 641	129 667	211 307
1a. Primes	201 323	20 446	83 227	131 911	215 138
1b. Variation des primes non acquises	5 227	-4	1 586	2 245	3 831
2 Charges des prestations	151 928	17 311	34 857	94 335	129 192
2a. Prestations et frais payés	142 198	16 776	61 173	97 820	158 993
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	9 730	536	-26 316	-3 485	-29 801
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>44 168</b>	<b>3 139</b>	<b>46 783</b>	<b>35 332</b>	<b>82 115</b>
5 Frais d'acquisition	31 215	3 050	13 003	20 650	33 653
6 Autres charges de gestion nettes	7 484	716	3 100	4 915	8 015
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>38 699</b>	<b>3 766</b>	<b>16 104</b>	<b>25 565</b>	<b>41 668</b>
7 Produits des placements	2 658	184	2 053	894	2 948
8 Participation aux résultats					0
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>2 658</b>	<b>184</b>	<b>2 053</b>	<b>894</b>	<b>2 948</b>
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	48 724	4 476	29 137	46 305	75 442
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	32 688	3 420	24 068	30 253	54 321
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	2 582	122	-29 261	-3 083	-32 344
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	5 269	492	4 507	7 158	11 665
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-8 185</b>	<b>-442</b>	<b>-29 823</b>	<b>-11 977</b>	<b>-41 800</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE</b>	<b>-58</b>	<b>-885</b>	<b>2 910</b>	<b>-1 315</b>	<b>1 595</b>
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	35 289	17	18 008	24 573	42 581
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	30 062	21	16 422	22 328	38 750
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	93 384	8 291	260 701	33 714	294 415
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	83 133	7 893	290 967	37 154	328 121
18 Autres provisions techniques (clôture)	67 959	3 767	57 674	0	57 674
19 Autres provisions techniques (ouverture)	68 481	3 629	53 724	45	53 769

## Note 26 : Résultat technique 2024 par catégorie ministère

Rubrique ministère	en K€			
	Dommages aux biens Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)
<b>1 Primes acquises</b>	<b>112 771</b>	<b>62 828</b>	<b>85 960</b>	<b>261 559</b>
1a. Primes	114 553	63 017	86 032	263 603
1b. Variation des primes non acquises	1 782	190	72	2 044
<b>2 Charges des prestations</b>	<b>66 511</b>	<b>37 228</b>	<b>38 556</b>	<b>142 296</b>
2a. Prestations et frais payés	60 420	43 868	41 022	145 310
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	6 091	-6 640	-2 465	-3 014
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>46 260</b>	<b>25 599</b>	<b>47 404</b>	<b>119 263</b>
5 Frais d'acquisition	17 946	9 941	13 383	41 270
6 Autres charges de gestion nettes	4 267	2 339	3 143	9 749
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>22 213</b>	<b>12 281</b>	<b>16 526</b>	<b>51 020</b>
7 Produits des placements	1 886	1 427	912	4 225
8 Participation aux résultats				0
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>1 886</b>	<b>1 427</b>	<b>912</b>	<b>4 225</b>
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	48 498	26 421	49 686	124 605
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	18 816	18 448	17 343	54 606
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-101	-14 334	-726	-15 161
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	6 225	3 405	6 413	16 043
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-23 559</b>	<b>-18 902</b>	<b>-26 657</b>	<b>-69 117</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE</b>	<b>2 374</b>	<b>-4 156</b>	<b>5 133</b>	<b>3 351</b>
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	26 695	7 169	814	34 677
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	24 912	6 979	742	32 633
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	123 876	108 519	53 269	285 664
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	117 332	113 090	57 265	287 686
18 Autres provisions techniques (clôture)	6 578	3 773	10 730	21 081
19 Autres provisions techniques (ouverture)	7 031	5 843	9 200	22 074

## Note 26 : Résultat technique 2024 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)
1 Primes acquises	23 243	2 148	13 746	15 075	437
1a. Primes	23 433	2 157	13 977	15 462	442
1b. Variation des primes non acquises	190	9	232	387	5
2 Charges des prestations	7 369	138	6 253	9 866	1
2a. Prestations et frais payés	12 609	894	5 778	9 763	16
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-5 240	-756	476	103	-15
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>15 874</b>	<b>2 010</b>	<b>7 492</b>	<b>5 209</b>	<b>436</b>
5 Frais d'acquisition	3 689	294	2 187	2 395	53
6 Autres charges de gestion nettes	872	69	520	574	13
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>4 561</b>	<b>363</b>	<b>2 707</b>	<b>2 969</b>	<b>66</b>
7 Produits des placements	199	99	190	3	1
8 Participation aux résultats					
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>199</b>	<b>99</b>	<b>190</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17 156	882	4 905	15 428	198
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	8 541	730	1 700	9 258	5
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-5 124	-971	127	89	-4
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	859	135	759	1 507	32
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-12 880</b>	<b>-988</b>	<b>-2 320</b>	<b>-4 574</b>	<b>-166</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE</b>	<b>-1 369</b>	<b>758</b>	<b>2 655</b>	<b>-2 332</b>	<b>206</b>
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	3 467	314	2 526	3 863	72
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	3 277	305	2 295	3 476	67
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	38 645	2 702	10 184	3 251	12
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	43 838	3 232	9 708	3 148	27
18 Autres provisions techniques (clôture)	0	8 684	0	0	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	47	8 909	0	0	0

## Note 26 : Résultat technique 2024 par catégorie ministère

Rubrique ministère	en K€				Total
	Transports (Cat.34)	Construction		Acceptations (Non vie) (Cat.39)	
		Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)		
<b>1 Primes acquises</b>	<b>1 339</b>	<b>480</b>	<b>8 703</b>	<b>23 141</b>	<b>777 723</b>
1a. Primes	1 340	480	8 703	23 141	789 644
1b. Variation des primes non acquises	1	0	0	0	11 921
<b>2 Charges des prestations</b>	<b>376</b>	<b>-459</b>	<b>7 726</b>	<b>6 586</b>	<b>478 582</b>
2a. Prestations et frais payés	308	60	4 912	9 890	507 505
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	68	-519	2 814	-3 304	-28 923
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>963</b>	<b>939</b>	<b>977</b>	<b>16 555</b>	<b>299 141</b>
5 Frais d'acquisition	212	90	1 378	1 125	120 612
6 Autres charges de gestion nettes	50	21	323	1 125	29 531
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>262</b>	<b>111</b>	<b>1 701</b>	<b>2 249</b>	<b>150 143</b>
7 Produits des placements	4	52	944		11 506
8 Participation aux résultats					0
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>4</b>	<b>52</b>	<b>944</b>	<b>0</b>	<b>11 506</b>
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	483	154	2 795		295 249
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0		0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	89	-161	1 413		166 609
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0		0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	19	-137	-353		-51 156
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0		0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0		0
13 Commissions reçues des réassureurs	74	27	480		37 343
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-301</b>	<b>-425</b>	<b>-1 254</b>	<b>0</b>	<b>-142 453</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE</b>	<b>404</b>	<b>455</b>	<b>-1 034</b>	<b>14 306</b>	<b>18 051</b>
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	81	0	0	0	122 888
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	81	0	0	0	110 967
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	203	2 975	63 586	45 248	848 559
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	136	3 494	60 772	48 664	879 852
18 Autres provisions techniques (clôture)	0	0	0	927	160 093
19 Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0	815	157 723

## Note 27 : Liquidation des provisions de sinistres

Libellés des comptes	en K€	
	2024	2023
Provisions pour risques en cours	179	2 206
Prévisions de recours à encaisser	45 945	45 926
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	879 852	826 568
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	257 633	243 215
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	556 891	556 659
<b>BONI/MALI (=11-12-13)</b>	<b>65 328</b>	<b>26 694</b>

## Note 28 : Évolution des primes acquises et des sinistres

Libellés des comptes	en K€				
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Exercice 2022</b>					
Réglements	227 916	226 335	157 777		
Provisions	44 012	87 370	247 294		
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>271 928</b>	<b>313 705</b>	<b>405 071</b>		
Primes acquises (P)	437 559	459 878	476 232		
<b>S/P</b>	<b>62,15%</b>	<b>68,21%</b>	<b>85,06%</b>		
<b>Exercice 2023</b>					
Réglements	233 727	244 888	286 621	137 070	
Provisions	32 745	56 626	119 417	238 529	
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>266 472</b>	<b>301 514</b>	<b>406 038</b>	<b>375 599</b>	
Primes acquises (P)	437 405	459 621	477 127	515 491	
<b>S/P</b>	<b>60,92%</b>	<b>65,60%</b>	<b>85,10%</b>	<b>72,86%</b>	
<b>Exercice 2024</b>					
Réglements	238 210	250 438	319 124	247 629	135 911
Provisions	25 037	51 544	74 079	104 831	203 664
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>263 248</b>	<b>301 982</b>	<b>393 204</b>	<b>352 460</b>	<b>339 575</b>
Primes acquises (P)	437 584	459 661	476 962	516 522	537 200
<b>S/P</b>	<b>60,16%</b>	<b>65,70%</b>	<b>82,44%</b>	<b>68,24%</b>	<b>63,21%</b>

## Note 29 : Personnel

Libellés des comptes	nb	
	2024	2023
<b>Total personnel commercial</b>	<b>728</b>	<b>708</b>
Direction	2	2
Cadres	112	109
Non cadres	614	597
<b>Total autre personnel</b>	<b>1 031</b>	<b>1 022</b>
Direction	13	10
Cadres	407	394
Non cadres	611	618
<b>TOTAL DU PERSONNEL</b>	<b>1 759</b>	<b>1 730</b>
<b>Membres des organes d'administration</b>	<b>287</b>	<b>337</b>
Rémunérations allouées exercice	287	337
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
<b>Membres des organes de direction ou de surveillance</b>	<b>2 560</b>	<b>2 405</b>
Rémunérations allouées exercice	2 560	2 405
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

## Note 30 : Participation aux résultats techniques et financiers

Nature des indications	en K€					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE</b>						
a) Fonds d'établissement	46 583	46 583	46 583	46 583	46 583	46 247
<b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>						
a) Cotisations de l'exercice	619 924	626 979	658 021	682 471	735 306	777 834
b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	33 086	34 678	28 371	9 132	39 795	39 376
c) Impôts sur les sociétés	-10 941	-9 638	-6 550	52	3 505	6 828
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	13 465	16 539	14 060	4 202	23 788	21 942
<b>III PERSONNEL</b>						
a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 525	1 573	1 590	1 626	1 691	1 719
b) Montant de la masse salariale	100 383	107 185	105 813	104 278	115 693	134 204
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 687	2 158	2 926	3 300	2 357	3 681

## **4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2024**

---



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**N°1082 04 06**  
GROUPAMA  
GRAND EST

**EXERCICE 2024**

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2024

**GROUPAMA GRAND EST**

101 route de Hausbergen  
CS 30014 Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

 **Groupama**  
GRAND EST

**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux sociétaires,

**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**  
101, route Hausbergen  
BP 30014 Schiltigheim  
67012 Strasbourg Cedex

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère déclaratif de certaines prestations santé exposé dans la note III.1. de l'annexe aux comptes annuels.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>Valorisation des certificats mutualistes</b>	
<i>Risque identifié et principaux jugements</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
<p>Au 31 décembre 2024, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 270,1 M€ soit 14,3% du total bilan.</p> <p>Comme indiqué en note III.2. de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la valorisation des actifs détenus par cette dernière,</li> <li>▪ la valorisation de son activité de réassurance,</li> <li>▪ la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central.</li> </ul> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ;</li> <li>▪ Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ;</li> <li>○ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;</li> </ul> </li> </ul>

<p>caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;</li> <li>○ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ;</li> <li>○ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire ;</li> <li>○ Enfin, nous avons vérifié que la note III.2. de l'annexe donne une information appropriée.</li> </ul>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Évaluation des provisions pour sinistres non-vie</b>	
<i>Risque identifié et principaux jugements</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 848,6 M€ (contre 879,9 M€ au 31 décembre 2023), représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la partie III.1. de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pertinents pour l'audit relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,</li> <li>▪ Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,</li> <li>▪ Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,</li> <li>▪ Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul</li> </ul>

<p>modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.</p> <p>Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>des provisions,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),</li><li>▪ Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.</li></ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est par votre assemblée générale d'octobre 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2008 pour le cabinet EXCO SOCODEC.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 15<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet EXCO SOCODEC dans la 17<sup>ème</sup> année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse Régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse Régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse Régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse Régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au Comité d'Audit et des Risques**

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC

Marine Bardon

Loïc Valichon

# 4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées 2024

---



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE 2024

**N°1082 04 06**

GROUPAMA  
GRAND EST

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2024

**GROUPAMA GRAND EST**

101 route de Hausbergen  
CS 30014 Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

 **Groupama**  
GRAND EST

**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2024**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2024**

Aux sociétaires,

**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**  
101, route Hausbergen  
BP 30014 Schiltigheim  
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

***CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

---

**Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du Code des assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 28 avril 2025,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC

Marine Bardon

Loïc Valichon

### **4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des Certificats Mutualistes 2024**

---



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONDITIONS DE RACHAT DES CERTIFICATS MUTUALISTES

EXERCICE 2024

**N°1082 04 06**  
GROUPAMA  
GRAND EST

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 31 décembre 2024

**GROUPAMA GRAND EST**

101 route de Hausbergen  
CS 30014 Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

 **Groupama**  
GRAND EST

**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans  
lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés  
au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-Sur-Seine cedex

**EXCO SOCODEC**  
51 avenue Françoise Giroud  
21000 Dijon

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux sociétaires,  
**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**  
101, route Hausbergen  
BP 30014 Schiltigheim  
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale et en exécution de la mission prévue par l'article L.322-26-9 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2024.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2023 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur un nombre maximum de certificats mutualistes fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes auto-détenus à la date où ce montant sera arrêté.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats de certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 2024.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Dijon, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO SOCODEC

Marine Bardon

Loïc Valichon

## **Rapport sur les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes de Groupama Grand Est au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'Assemblée Générale en date du 1er juin 2023 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2024 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats, nets des certificats mutualistes auto-détenus.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2024, Groupama Grand Est a exécuté ce programme de rachat en procédant au rachat de 258 828 certificats mutualistes, au prix unitaire de 10 €, correspondant à 2 588 280 €.

Ils ont été utilisés comme suit :

- 101 313 certificats, représentant 1 013 130 €, ont été souscrits à nouveau ;
- 157 515 certificats sont auto-détenus à la clôture représentant 1 575 150€

Par ailleurs, 33 609 Certificats Mutualistes auto-détenus depuis plus de 2 ans ont été détruits en janvier 2024, représentant 336 090€.



Fait à DIJON,  
Le 27 janvier 2025

**5- RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE MIXTE  
DU 13 MAI 2025**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 13 MAI 2025**

**CAISSE REGIONALE  
D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES  
DU GRAND EST**

Les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est se sont réunis le mardi 13 mai 2025 en Assemblée générale mixte à 09h50 au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg (67), sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale ordinaire

- 1<sup>ère</sup> résolution : Approbation du procès-verbal
- 2<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2024
- 3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat
- 5<sup>ème</sup> résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 6<sup>ème</sup> résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2026
- 7<sup>ème</sup> résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 8<sup>ème</sup> résolution : Renouvellements d'Administrateurs sortants
- 9<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 10<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 11<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'une Administratrice sortante

2. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale extraordinaire

- 12<sup>ème</sup> résolution : Modification des statuts
- 13<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour formalités

## **Introduction**

Cette année, c'est M. Franck Juillard, Concepteur pédagogique et collaborateur de Groupama Grand Est, qui anime l'Assemblée générale mixte de la Caisse régionale.

Le Président fait part de son plaisir d'être aujourd'hui avec l'ensemble des élus de Groupama Grand Est, dans le cadre de l'Assemblée générale qui se tient, cette année, à Strasbourg. Il ajoute que nous revenons à un format classique après la Convention des élus et collaborateurs de l'an passé.

Il salue les personnes présentes dont :

- M. Laurent Poupart, Président de Groupama Assurances Mutuelles et Président de Groupama Nord-Est ;
- M. Pascal Viné, Directeur de la DRIOM ;
- Mme Sophie Dancygier, Déléguée générale de la Fondation Groupama ;
- M. Olivier Riedinger, Directeur général de la Caisse de réassurance mutuelle agricole des Producteurs de tabac ;
- M. Michel Habig, ancien Président de Groupama Alsace ;
- Mme Marine Bardou et M. Loïc Valichon, Commissaires aux Comptes.

Le Président salue également les Présidents de Caisse locale, anciens et nouveaux, ainsi que les élus et collaborateurs participant à cette Assemblée générale.

Il accueille les nouveaux Présidents de Caisse locale qui ont pris leur fonction au cours de cette année et leur souhaite la bienvenue.

Il profite de cet instant statutaire pour remercier également très chaleureusement les Présidents sortants cette année, pour leur engagement et tout le travail déployé durant leur mandat.

Il a une pensée particulière pour les Présidents de Caisse locale qui nous ont malheureusement quittés : Pierre, Christian et Hubert.

M. Juillard communique l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte qui se déroulera en deux temps : une première partie statutaire et une seconde partie plus informative, le tout animé par quelques vidéos, et bien entendu des échanges avec la salle.

Pour la partie statutaire :

- nous débiterons avec la constitution du Bureau de l'Assemblée générale ;
- puis, le Président Schmitt et le Directeur général, Benoît Douxami, commenteront le rapport moral, les faits marquants et les résultats 2024 de la Caisse régionale. Ils donneront également les principales orientations et perspectives pour cette année 2025 ;
- nous proposerons alors un temps pour les questions/réponses ;
- les Commissaires aux Comptes présenteront ensuite leurs rapports.
- après la lecture des résolutions ordinaires et extraordinaires, nous procéderons aux votes.

Pour la partie informative :

- nous aborderons la dimension nationale (résultats et actualités Groupe) avec l'intervention du Président Poupart ;
- nous aurons un second temps d'échanges ;
- puis, nous aurons le plaisir d'entendre Sébastien Abis (directeur général du club Demeter) sur le thème : « Nourrir le monde, l'affaire du siècle ».
- enfin, après l'annonce des résultats des votes, nous clôturerons cette Assemblée qui sera suivie d'un buffet déjeunatoire.

## **Constitution du bureau**

Le Président ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- Mme Isabelle Adam, Présidente de la Caisse locale Saint-Laurent en Grandvaux (39) ;
- et M. Stéphane Jacquemet, Président de la Caisse locale Pierrefitte sur Aire (55).

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance, M. Benoît Douxami.

## Quorum

Il rappelle également que la présente Assemblée générale est une Assemblée générale mixte car son ordre du jour comporte des questions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et une modification des statuts de la Caisse régionale relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire qui doit statuer à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés.

En application des dispositions des articles 31, 33 et 34 des statuts, pour délibérer valablement, notre Assemblée générale mixte doit réunir le tiers au moins des Caisses locales, soit **81** Caisses locales sur un total de **241**.

Or, **201** Caisses locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée générale mixte peut délibérer valablement.

## Interventions

Le Directeur général souhaite tout d'abord revenir sur le contexte économique de l'année 2024 qui se différencie de l'année 2023 du fait d'une baisse de l'inflation. Cela a permis aux Banques Centrales, américaines et européennes, de diminuer leurs taux d'intérêts en vue de soutenir le crédit et la croissance ; cette dernière concourant à la création de matière assurable.

Cette situation a favorisé l'économie américaine alors qu'en Europe, et plus particulièrement en France et en Allemagne, les secteurs de l'automobile et de l'immobilier, habituellement porteurs, sont en crise. C'est ainsi que le marché français de l'immobilier a connu un recul des constructions. Des entreprises du bâtiment ont ainsi disparu et le développement d'Expertisimo s'en est trouvé ralenti, faute de programme immobilier à vendre.

Le PIB a connu une croissance de plus d'1 % portée essentiellement par les dépenses de l'Etat.

Le Président revient sur l'instabilité politique qui s'est traduite en juin passé par la dissolution de l'Assemblée générale créant beaucoup d'incertitudes qui ont freiné les investissements, favorisé l'épargne et les taux d'intérêt à long terme. Ce sont des éléments qui impactent notre secteur d'activité.

D'un point de vue climatique, l'année 2024 est plutôt correcte par rapport aux années précédentes. Le Président rappelle que l'an passé, le 17 mai, nous étions réunis à Nancy et il a plu du jeudi au vendredi soir, sans discontinuité. Nous avons connu des inondations importantes, notamment en Moselle et en Alsace Bossue.

Mais plus globalement, nous avons été relativement épargnés en termes de sinistralité climatique.

M. Juillard demande alors au Président de dire un mot sur le rôle de nos Elus Renfort ?

Le Président répond que nous avons la chance d'avoir un réseau de 232 Elus Renfort qui nous apporte une aide précieuse sur le terrain pour accélérer nos expertises. Ils favorisent une meilleure réactivité dans les expertises lors d'événements climatiques exceptionnels et donc, une satisfaction accrue de nos sociétaires. Ce réseau a besoin d'être développé parce qu'il nous différencie de la concurrence.

Ces élus sont régulièrement formés pour les aider dans l'exercice de leurs missions.

Il les remercie pour leur aide si précieuse dans ce monde qui nous chahute.

Le Président cite les huit Commissions existantes à Groupama Grand Est : la Commission Assurance dont émane le GT Pro, la Commission Gestion des ressources des Caisses locales, la Commission Institutionnelle, la Commission Qualité de service aux sociétaires, la Commission Communication, la Commission Santé et la récente Commission Prévention.

Puis il invite les cinq Présidents de ces Commissions à le rejoindre sur scène pour présenter une rapide synthèse des travaux menés durant l'exercice écoulé.

M. Thiebaut revient sur les sujets évoqués en 2024 en Commission Institutionnelle : la modification des statuts de Caisses locales, la communauté des graines d'élus, le prix Top succès Groupama obtenu pour ses Assemblées générales digitalisées, le recrutement des élus, l'application Elus 3.0, les Rencontres Groupama et les Assemblées générales de Caisse locales.

Quant à la Commission Communication présidée par M. Gros, elle a surtout travaillé sur la nouvelle identité de la marque Groupama, nos engagements Vélo (Tour de France avec deux fan zones et opération kit lumières), les balades solidaires et le catalogue des objets publicitaires.

Mme Fischer communique quelques sujets portés par la Commission Prévention : le nouveau site de commande Sécurama via Direct'Elus, la cartographie des prestataires extincteurs désormais munis d'oriflamme Groupama et les actions de Prévention.

Elle poursuit avec la Commission Qualité de services aux sociétaires : les résultats des enquêtes de satisfaction, le point de situation qualité avec FMB (France Maintenance Bâtiment) et les travaux menés dans le cadre du chantier « structurer pour faciliter la remontée des irritants ».

Présidée par M. Stémart, la Commission Assurance s'est penchée sur l'assurance Récoltes, les garanties dommages à la suite de vol ou d'actes de vandalisme, l'assurance des panneaux photovoltaïques, l'évolution des sondes connectées et de la charte JA (Jeunes Agriculteurs), les nouvelles offres Auto et Habitation. Le GT Pro, présidé par M. Bottin, a échangé sur les travaux menés par le GT Pro national et le Trophée Pro 2024.

Mme Boillin indique qu'au sein de la Commission Santé, il a été question de la Commission nationale Santé, la dématérialisation de l'ATPG (Attestation de Tiers Payant Généralisé), la future offre santé et « les Gestes qui Sauvent ».

Elle préside également la Commission Gestion des ressources des Caisses locales qui a analysé les résultats des Caisses locales. Elle indique qu'en 2025, a été créée une instance annuelle d'échanges entre les Présidents de Fédération quant au fonctionnement de leur entité.

Le Président les remercie pour leur engagement et leur animation en binôme avec des membres du Comex.

M. Juillard propose d'évoquer quelques exemples de réussite menés par les élus, au niveau local. Le Président souhaite valoriser la prévention que nous pratiquons depuis près de soixante-quinze ans. Chaque année, ce sont ainsi des centaines d'actions locales de prévention qui sont organisées par les Caisses locales : 327 en 2024. La prévention a un coût et ne permet pas toujours d'évaluer le prix des sinistres évités. C'est ainsi que des sondes connectées émettent des alertes d'échauffement et répondent à un triple objectif : sensibiliser les exploitants pour prévenir les incendies, protéger nos sociétaires et préserver nos résultats techniques. Nous avons par ailleurs procédé à la vérification de 187 extincteurs et mené des actions de prévention Auto (Centaure et dix de conduite) et Habitation. Il cite également le projet de prévention Santé d'ampleur nationale « les Gestes qui Sauvent ». Ce sont ainsi plus de 14 000 personnes qui ont été sensibilisées à Groupama Grand Est, lors de 1 100 sessions préparées par les Présidents de Caisses locales. Il remercie tous les acteurs ayant contribué à la réalisation de telles actions.

2024, c'est aussi une présence locale sur le terrain au travers d'actions de partenariat, de sponsoring et de mécénat. Il cite quelques exemples :

- 60 partenariats (associations sportives ou culturelles) et 70 événements soutenus dans les 12 départements ;
- la mise en valeur du cyclisme professionnel (le Tour de France autour de Groupama-FDJ) et du cyclisme amateur (remise de maillots à des clubs cyclistes locaux) ;
- la poursuite de nombreux soutiens associatifs, mécénats et actions solidaires également initiés par les Caisses locales.

Il souligne le dynamisme de ces dernières qui mènent ces projets au service de nos sociétaires.

M. Juillard demande au Directeur général quels ont été les principaux faits marquants concernant nos partenariats, nos actions de mécénat et de solidarité.

Le Directeur général indique que nous avons des partenariats avec des organismes tels que les chambres de métiers, les CCI, les CAPEB et autres corporations, avec une orientation « business ».

Nous soutenons également les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises grâce à des partenariats avec Initiative France et BGE.

Il convient aussi de rappeler nos conventions classiques avec les JA et les Chambres d'agriculture, notamment.

Sur le plan du mécénat et de la solidarité, il cite les onze balades solidaires organisées sur notre territoire ayant permis de recueillir près de 83 000 euros de dons au profit d'associations locales luttant contre les maladies rares.

Nous avons reconduit notre soutien à l'ONG malgache, VoZaMa qui favorise la scolarisation des enfants.

Nous accompagnons la Chaire Finagri qui travaille sur des solutions de financement moderne du monde agricole.

Il évoque le salon nancéen « le livre sur place », manifestation littéraire qui permet notamment d'accompagner de jeunes écrivains.

M. Juillard interroge le Président sur la formation des élus, domaine majeur pour lequel Groupama Grand Est investit beaucoup, à tous les échelons de la sphère institutionnelle.

Le Président rappelle en effet son attachement à la formation parce que nous ne sommes jamais assez formés et que la compréhension d'une compagnie d'assurance comme la nôtre n'est pas toujours aisée.

L'année écoulée se caractérise par 552 sessions de formation, représentant 798 heures pour près de 2 500 participants. Elles se déroulent en présentiel et en distanciel.

Un pilote a été lancé avec des courtes capsules de formation ludique et pédagogique accessibles sur l'application Elus 3.0.

Il souligne la naissance de graines d'élus, communauté de jeunes élus.

Enfin, au niveau national, Mme Evelyne Kiefer (67) a intégré la promotion 2024-2025 du cycle des Nouveaux Administrateurs Régionaux.

Une courte vidéo retrace les principaux chiffres de l'exercice 2024.

Le Directeur général complète en communiquant quelques indicateurs clés :

Nous avons gagné près de 900 nouveaux sociétaires ; ce qui traduit une hausse de nos parts de marché.

Quant au chiffre d'affaires, il progresse de près de 6 % et s'élève à 754,7 M€.

Grâce en partie aux aliments tarifaires, notre développement net s'améliore à - 1,7 M€ contre - 14,4 M€ fin 2023. Certes, nous avons gagné des nouveaux clients mais ces derniers ont des cotisations moins élevées que les anciens ; c'est notamment le cas de l'assurance complémentaire Santé.

En nombre de contrats, nous observons une évolution des affaires nouvelles : + 12,2 % en Auto, + 18,7 % en GAV (Garantie Accidents de la Vie), + 4,5 % en Santé et + 5,5 % en Habitation.

Le Directeur général profite de la présence des RDD pour les remercier de ces résultats qui traduisent le dynamisme commercial qu'on retrouve sur les différents marchés.

Au niveau de la sinistralité, nous avons été relativement épargnés par la sinistralité climatique.

C'est ainsi que le ratio S/C (Sinistres sur Cotisations) s'établit à 66,7 % en amélioration de 6,4 points par rapport à 2023 et de 16,6 points par rapport à 2022, année marquée par les orages de grêle.

Cette amélioration est aussi due aux initiatives de maîtrise des coûts dont la lutte contre la fraude, par exemple.

M. Juillard souhaiterait connaître les principaux ratios à retenir pour 2024.

Notre marge technique est de 24,3 % des cotisations acquises, indique le Directeur général.

Le ratio de frais généraux est de 23,7 % qui regroupe tous nos frais généraux. Il augmente un peu du fait des recrutements effectués. Cependant nous veillons à maîtriser nos dépenses. En 2024, notre ratio combiné s'établit à 99,1 %.

En d'autres termes, sur 100 euros de cotisations encaissées, nous sortons 90 centimes de marge. Ce qui est peu.

On dégage un résultat net proche de 22 M€ ; ce qui nous permet d'investir dans des projets et des outils mais aussi d'avoir une marge de solvabilité à 313,4 % ; ce qui est un très bon chiffre pour faire face aux engagements auxquels nous pourrions être confrontés.

M. Juillard précise que ces différents chiffres figurent dans le fascicule « l'essentiel des chiffres 2024 » remis ce matin.

Le Président remercie les élus pour les projets mis en œuvre sur le terrain et la pédagogie dont ils font preuve pour donner du sens aux actions visant à maîtriser les coûts telles que la surveillance du portefeuille.

Il félicite les équipes pour leur engagement et les résultats obtenus.

M. Juillard demande au Directeur général si la satisfaction client était au rendez-vous en 2024. Cette dernière s'est améliorée. En effet, le ratio de clients très satisfaits progresse d'un point. Quant à l'INR (Indice Net de Recommandation), il s'améliore de huit points sur le marché des Particuliers.

Le Directeur général évoque trois dossiers importants de l'année écoulée.

Tout d'abord, la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) avec la rédaction d'une stratégie RSE qui s'inscrit dans notre projet d'entreprise, UniVers2027.

Par ailleurs, nous avons à nouveau obtenu le label Top Employeurs qui confirme la cohérence de notre stratégie en matière d'emploi (intégration, formation, inclusion...).

Le suivi de notre certification ISO 9001 a, une nouvelle fois, pu apprécier la pertinence du système de management Qualité de la Direction Développement de notre Caisse régionale.

Puis il revient sur le projet d'entreprise UniVers2027 lancé lors de la Convention en 2024.

Notre projet d'entreprise repose sur trois piliers à savoir le capital humain, la qualité de service et le développement et la performance. Il a été bâti avec plus de 250 collaborateurs et comprend une quarantaine de chantiers.

Des réalisations ont déjà vu le jour : le parcours de recrutement, les engagements de service diffusés dans les agences... Petit à petit, on constate des améliorations au profit de la qualité de service.

Le Président indique que, côté élus, le chantier a été initié par M. Hervé Benoist et Mme Rachel Martin qui ont rassemblé deux groupes de travail pour réfléchir aux axes des trois piliers. Ce sont ainsi douze chantiers élus qui ont été définis et qui seront travaillés au sein des Commissions dédiées avec l'appui des CMI.

Quelques exemples : le renforcement du sentiment d'appartenance et la fidélisation des élus, l'utilisation des nouvelles technologies digitales pour le travail des trésoriers, l'innovation et la prévention, la remontée des irritants, la valorisation et le pilotage des élus Renfort.

Concernant les orientations 2025, le Directeur général précise que le projet UniVers2027 s'inscrit pleinement dans le plan stratégique du Groupe, Ambition 2030.

Nous allons poursuivre le déploiement d'UniVers2027 avec comme objectifs :

- d'accroître le nombre de nos sociétaires ;
- de pourvoir les postes vacants ;
- de maintenir notre INR à 40 ;

- d'atteindre un ratio combiné de 99,1 %.

Il ajoute que ce dernier objectif est contraint par le risque climatique et souhaitons l'améliorer de manière progressive afin de ne pas devoir recourir à des hausses tarifaires supplémentaires.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes fixé cinq priorités :

- un développement dynamique ;
- le recrutement proactif ;
- la qualité de service ;
- l'optimisation des frais généraux ;
- la poursuite de la RSE.

Pour les élus, les objectifs 2025 visent à :

- réussir les chantiers UniVers2027 ;
- avoir une dynamique mutualiste forte ;
- poursuivre notre politique de prévention ;
- maintenir une synergie entre l'Institutionnel et l'opérationnel ;
- poursuivre la formation.

M. Juillard donne lecture d'une question écrite émanant de M. Thierry Massotte, Président de la Caisse locale de Fayl-Billot (52) : « *beaucoup de sociétaires trouvent que **les hausses tarifaires** deviennent insupportables au fil des années. Que comptez-vous faire pour l'année prochaine au regard des bons résultats de 2024 diffusés lors des Rencontres Groupama ?* »

Le Président reconnaît cette situation mais souligne que nous n'avons pas été les seuls à le faire pour faire face au coût des événements climatiques, au transfert des charges de l'Etat vers les complémentaires Santé ou au retour de l'inflation. Notre ratio combiné est proche des 100 %, rappelle-t-il.

Cela nous oblige à coûter le moins cher possible et à être le plus efficace pour nos sociétaires. C'est un sujet très sensible au niveau du Conseil d'Administration.

Dans la salle, M. Claude Brunstein, Président de la Caisse locale de Sélestat et environs (67), pose la question suivante : « *j'ai été interpellé par des sociétaires au sujet des sondes à fourrages accessibles par **l'application Gari**. Désormais, elles doivent être suivies via internet du fait de la disparition de Gari. Il regrette la manière dont les utilisateurs en ont été informés.* »

Le Président revient sur le contexte du lancement des sondes à fourrages à Groupama Grand Est. Ce sont des élus du Doubs et du Jura qui ont porté le projet avec une start-up finlandaise.

Gari, application agricole nationale, n'a pas su trouver son équilibre économique.

Cependant nous aurions dû mieux communiquer sur sa disparition et accompagner les utilisateurs.

M. Thierry Guillaume, Président de la Caisse locale de Vesoul (70) a du mal à comprendre le **scoring** existant et donne un exemple.

Le Président répond que nous avançons en matière de segmentation qui est aussi de la responsabilisation. La mutuelle, c'est l'équité et non, l'égalité. Notre outil informatique n'est pas suffisamment adapté à une intégration d'une segmentation basée sur l'historique, la sinistralité, le nombre de contrats, l'ancienneté... Nous devons l'améliorer et vous expliquer comment il fonctionne.

Une autre question par écrite est lue par M. Juillard : « *est-ce que **le budget prévention** a-t-il suivi la progression du chiffre d'affaires de 2024 ?* »

Le Président rappelle qu'il est difficile de connaître le retour sur investissement de la prévention dont le budget a progressé en 2024 tant au niveau de la Caisse régionale que des Caisses locales. On peut toujours faire mieux en la matière.

Une dernière question concerne **la conduite accompagnée** et la sinistralité chez les jeunes conducteurs.

Le Président répond que des statistiques nationales montrent que les jeunes qui en ont bénéficié ont moins d'accidents particulièrement les premiers mois.

Il évoque les stages Centaure qui permettent de rester sensibilisé aux risques de la conduite automobile.

Puis M. Juillard invite Mme Bardon et M. Valichon, Commissaires aux Comptes respectivement de PwC et d'Exco-Socodéc, à le rejoindre sur scène.

Au préalable, M. Valichon indique qu'il va donner lecture du rapport sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui leur a été confiée, ils ont effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints dans leur rapport. Il confirme la certification de ces comptes annuels au regard des règles et des principes comptables français. Ils sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle à la fois, du résultat des opérations de l'exercice écoulé (cf. le compte de résultat) et de la situation financière du patrimoine de la Caisse régionale (cf. le bilan).

Il ajoute que cette opinion est cohérente avec le contenu du rapport transmis au Comité d'Audit et des Risques.

La mission a été effectuée en toute indépendance.

Ils ont une observation, comme chaque année, visant à attirer l'attention sur la note particulière de l'annexe concernant le caractère déclaratif de certaines prestations Santé.

Ils ont également mené deux justifications des appréciations qui sont, comme tous les ans, les points clés de l'audit à savoir, la valorisation des certifications mutualistes qui représentent 270 M€ au bilan de la Caisse régionale et l'évaluation des provisions pour sinistres non-vie qui ont un poids de près de 850 M€ au passif du bilan de la Caisse régionale.

Compte tenu de leur poids et de la complexité du modèle utilisé pour leur valorisation, les certificats mutualistes font l'objet de travaux spécifiques.

De même, compte tenu des hypothèses et jugements relatifs à ces provisions, ce sont des travaux spécifiques et pointus qui sont menés. Aucune anomalie n'a été trouvée sur ces éléments précis. Ils ont également vérifié tous les éléments juridiques communiqués aux membres de l'Assemblée générale et aucune remarque n'est à formuler sur ces documents.

Mme Bardon aborde les trois autres rapports spéciaux. Le premier concerne les conventions réglementées : aucune nouvelle convention n'a été autorisée ou conclue durant l'exercice.

Le deuxième porte sur les certificats mutualistes émis par la Caisse régionale. Ils ont vérifié que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes sont bien conformes aux dispositions prévues par la loi et à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale. Aucune observation n'est à formuler.

Quant au dernier, il vise les contrats d'assurance souscrits par les Administrateurs auprès de la Caisse régionale. Les diligences n'ont relevé aucune anomalie.

Le Président informe que nous allons procéder au vote des résolutions de notre Assemblée générale mixte et demande aux deux assesseurs, Mme Adam et M. Jacquemet de venir sur scène. Il rappelle que les élus ont tous reçu par mail le texte des résolutions que le Conseil d'Administration soumet à leur approbation. Conformément aux statuts, il leur demandera de se prononcer par vote.

Il propose aux élus :

- de se prononcer à main levée pour les résolutions n°1 à n°7, n°12 et n°13 ;
- et de procéder, comme habituellement par vote à bulletin secret pour les résolutions n°8 à 11 (résolution nominatives - renouvellements).
- Il demande si quelqu'un dans la salle s'oppose à ce mode de scrutin ?

Après lecture des résolutions par le Directeur général, le Président appellera à voter et les assesseurs procéderont au comptage des voix (pour les votes à main levée).

Le Directeur général donne lecture des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

## **A TITRE ORDINAIRE**

### **1<sup>ère</sup> résolution : Approbation du procès-verbal**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de Groupama Grand Est du 17 mai 2024, en approuve la rédaction sans observation.

*Résultat du vote :*

*201..... voix pour*

*0..... voix contre*

*0..... abstention*

### **2<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2024**

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

*Résultat du vote :*

*201..... voix pour*

*0..... voix contre*

*0..... abstention*

### **3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes**

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

*Résultat du vote :*

*201..... voix pour*

*0..... voix contre*

*0..... abstention*

### **4<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat**

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024, soit 21 942 126,08 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts) soit 2 194 213,00 euros ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 1 097 106,00 euros ;
- au compte de report à nouveau pour 18 650 807,08 euros.

Résultat du vote :  
200..... voix pour  
0..... voix contre  
1..... abstention

### **5<sup>ème</sup> résolution : Rémunération des certificats mutualistes**

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 1 665 019,66 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 4 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que le paiement de la rémunération sera effectué conformément au choix du sociétaire.

Résultat du vote :  
201..... voix pour  
0..... voix contre  
0..... abstention

### **6<sup>ème</sup> résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2026**

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'Administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45,2 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 18 mai 2016, ceci en application du programme de rachats de l'année 2026 ci-après arrêté :

#### **1. Objectif du programme de rachats 2026**

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

#### **2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2026 et impact sur la solvabilité de l'entreprise**

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2026 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2026 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2026 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2026 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'assemblée générale autorise en outre le conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10% du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2026, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2026 sera de 0 point par rapport à un taux estimé de 349,3 % avant rachat.

### **3. Demandes de rachats**

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2026, pour les rachats au titre de l'année 2026.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

### **4. Ordre des rachats**

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2026 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

### **5. Période d'exécution des rachats**

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2026 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2026 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2027 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2026.

### **6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2026 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2026, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2026 comme suit :

- au 30 juin 2026 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2026 ; et

- au 31 décembre 2026 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2027.

*Résultat du vote :*  
201..... voix pour  
0..... voix contre  
0..... abstention

### **7<sup>ème</sup> résolution : Indemnités aux Administrateurs**

L'Assemblée générale approuve pour l'exercice 2024 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration, soit 287 397€ euros.

Pour l'exercice 2025, l'Assemblée générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration à 335 000 euros.

*Résultat du vote :*  
201..... voix pour  
0..... voix contre  
0..... abstention

### **8<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement d'Administrateurs sortants**

L'Assemblée générale renouvelle pour six exercices le mandat des Administrateurs sortants suivants :

- Madame Marie Fischer ;
- Madame Géraldine Morque ;
- Madame Sophie Oste ;
- Monsieur Christophe Moniot ;
- Monsieur Jean-Marc Pfrimmer ;
- Monsieur Gilles Theilmann ;
- Monsieur Pascal Wittmann.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2031 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

*Résultat du vote : voir en Annexe*

### **9<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération de la Meuse, nomme en qualité d'Administrateur, Monsieur Gérald Leroux, Président de la Caisse locale de Commercy-Void, en remplacement de Monsieur Patrick Bottin, atteint par la limite d'âge, pour la durée du mandat de la 1<sup>ère</sup> série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2031 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

*Résultat du vote :*  
193..... voix pour  
6..... voix contre  
1..... abstention

### **10<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération du Doubs, nomme en qualité d'Administrateur, Monsieur Laurent Courtois, Président de la Caisse locale de Besançon, en remplacement de Monsieur Thierry Malésieux, atteint par la limite d'âge, pour la durée du mandat de la 3<sup>ème</sup> série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

*Résultat du vote :*  
193..... voix pour  
5..... voix contre  
1..... abstention

### **11<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'une Administratrice sortante**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration de la Fédération de Haute-Saône et Territoire de Belfort, nomme en qualité d'Administrateur, Madame Sandra Desgrez, Administratrice de la Caisse locale de Gray, en remplacement de Madame Marie-Noëlle Braichotte, atteinte par la limite d'âge, pour la durée du mandat de la 3<sup>ème</sup> série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2029 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

*Résultat du vote :*  
194..... voix pour  
4..... voix contre  
1..... abstention

## **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

### **12<sup>ème</sup> résolution : Modification des statuts**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide d'adopter la modification figurant ci-après, des statuts de la Caisse régionale Groupama Grand Est afin de les faire évoluer, en conséquence de l'article 15 de la loi du 24 décembre 2021.

Cette modification concerne l'article 19 qui sera complété par le paragraphe suivant :

« Le Conseil d'Administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Ainsi, le Conseil d'Administration s'assure, lors de chaque renouvellement, que la part de candidats présentés de chaque sexe permette, en tenant compte de la composition du Conseil d'Administration, d'atteindre et de conserver une part minimale de sièges pour les personnes de chaque sexe conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque délégué à l'assemblée générale désigne, sous peine de nullité de son vote et, sauf insuffisance du nombre de candidats présentés d'un sexe, un nombre de candidats de chaque sexe conforme à la réglementation en vigueur. »

En conséquence, l'article 19 des statuts sera désormais rédigé tel que figurant dans le tableau comparatif de la modification statutaire, en Annexe.

*Résultat du vote :*  
201..... voix pour  
0..... voix contre  
0..... abstention

### **13<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.

*Résultat du vote :*

*201..... voix pour*

*0..... voix contre*

*0..... abstention*

Le Président remercie les assesseurs qui vont rejoindre le bureau de dépouillement.  
Il communiquera les résultats des votes après les deux interventions.

A l'issue de ce volet statutaire, s'ouvre la partie informative de l'Assemblée générale avec une vidéo « le Groupe Groupama en deux minutes ».

M. Juillard invite le Président Poupart à le rejoindre sur scène.

Ce dernier indique être très heureux de participer à l'Assemblée générale de Groupama Grand Est et remercie le Président pour son invitation.

Il félicite la Caisse régionale pour son développement dynamique de ces dernières années avec une augmentation du nombre de sociétaires et de contrats.

Il souligne le bon résultat net de l'exercice écoulé ainsi que les bons résultats obtenus en matière de satisfaction client.

Il remercie le Président et les vice-Présidents pour les travaux menés au COM et au sein des différentes Commissions nationales.

Puis il communique **quelques chiffres clés au niveau du Groupe** :

- un chiffre d'affaires de 18,5 Mds€ ;
- un résultat opérationnel économique de 954 M€ ;
- un ratio combiné de 95,1 % mais de 97,9 % (selon les normes IFRS appliquées par les Caisses régionales) ;
- un résultat net de 961 M€ ;
- un ratio de solvabilité à 241 % avec mesure transitoire ;
- les fonds propres s'élevant à 10,5 Mds€.

Il ajoute que l'exercice 2024 a connu un contexte de **sinistralité climatique** modéré notamment en métropole. En revanche, en Outre-Mer, le cyclone Belal à La Réunion et, en fin d'année, le cyclone Chido à Mayotte ont causé des dommages majeurs (plus de 107 M€ en brut pour Chido). Il y a également eu les émeutes en Nouvelle-Calédonie dont le coût, en brut, est de 179 M€.

Au niveau de la sinistralité climatique, 2024 représente la troisième année en termes de coût sur la dernière décennie. Le tableau figurant à l'écran monte la dérive des montants de la sinistralité climatique : une moyenne annuelle de 600 M€ sur les sept premières années et une moyenne annuelle de 1,2 MD€ ces trois dernières années.

Le climat est de plus en plus onéreux.

Le ratio de solvabilité est solide et permet de faire face aux exigences supplémentaires de fonds propres rendues nécessaires par l'augmentation de notre activité.

Il revient sur **le positionnement de Groupama** :

Le Groupe reste un des principaux acteurs en France avec des positions de leader sur certains marchés : 1<sup>er</sup> assureur de l'agriculture et des communes, 2<sup>ème</sup> assureur en santé individuelle, 4<sup>ème</sup> assureur en Habitation et en prévoyance individuelle et 5<sup>ème</sup> assureur Auto.

Nous sommes le 9<sup>ème</sup> assureur généraliste français avec six millions de sociétaires et clients.

A l'international, nous occupons la 9<sup>ème</sup> place en tant qu'assureur non-vie, le 1<sup>er</sup> assureur en Roumanie et le 3<sup>ème</sup> assureur en Hongrie pour ne citer que quelques exemples.

Quant aux **résultats du Groupe**, ils sont très positifs et nous permettent de consolider nos fonds propres et de réaliser les investissements nécessaires pour s'adapter aux nouveaux défis.

**Le projet national Ambition 2030** s'articule autour de deux axes.

Le premier concerne le politique. Depuis juillet 2024, ont été engagés des travaux au sein du Bureau du COM puis entre ce dernier et le CEG visant à remettre le collectif au cœur de notre organisation et d'analyser les dispositifs de solidarité existant entre nous, tel que le Règlement Général de Réassurance (RGR). Désormais, ce dernier est suivi semestriellement dans une instance réunissant les Présidents et Directeurs généraux de Caisses régionales.

Le second vise l'opérationnel et a pour objectif de :

- encourager le développement ;
- renforcer nos fondamentaux métiers ;
- veiller à notre excellence opérationnel.

Dix-sept priorités stratégiques sont réparties dans ces trois axes et sont complétées par trois stratégies transverses que sont la durabilité, la prévention et les ressources humaines.

M. Juillard demande qu'en est-il du Groupe vis-à-vis de **l'intelligence artificielle** ?

Le Président Poupart indique que c'est une dimension incontournable de notre excellence opérationnelle et qu'une stratégie a été adoptée fin 2024 en matière d'intelligence artificielle qui est considérée comme un outil au service des métiers, des clients et des équipes internes.

Concernant les trois stratégies transverses, il communique quelques informations.

Tout d'abord, la durabilité qui n'est plus une option mais une responsabilité collective. C'est aussi une opportunité de valoriser ce que nous faisons depuis des années. Nous nous sommes d'ailleurs engagés dans une démarche de labellisation RSE avec l'AFNOR et Groupama Grand Est a obtenu le niveau confirmé.

Puis, la prévention qui un enjeu central dans un monde où les risques s'accroissent chaque année. Enfin, les ressources humaines qui regroupent d'une part, la compétence de nos collaborateurs et d'autre part, l'engagement de nos élus, essentiels à la vie de notre mutuelle.

La relance de la dynamique mutualiste depuis 2018 est un succès et nos 26 000 élus nous permettent de nous différencier par rapport à la concurrence.

En conclusion, le Président évoque la notion d'engagement qui est le moteur de notre mutuelle. Parmi les nouveaux Présidents de Caisses locales, il a vu beaucoup de jeunes et s'en félicite. Le mutualisme est une notion vivante et il convient de s'adapter en fonction des époques : c'est de notre responsabilité.

M. Juillard donne lecture d'une question écrite émanant de M. David Doyer, Président de la Caisse locale de Bligny Pouilly (21) : « *ma question portera sur **le marché du photovoltaïque** et plus précisément, sur les projets de centrales photovoltaïques au sol, appelés agrivoltaïsme. Quelle est la position de Groupama et de la Caisse régionale sur ce sujet ?* »

Le Président Poupart indique que le photovoltaïsme s'est développé ces dix dernières années d'abord sur bâtiments et maintenant, au sol. Notre priorité est d'accompagner les agriculteurs et les entreprises qui s'engagent dans cette démarche.

Le risque important de ces installations est l'incendie qui doit être souscrit dans le respect de nombreuses normes. C'est la raison pour laquelle on souhaite être associés dès le départ du projet.

Dans la salle, M. François Duval, Président de la Caisse locale de Saintois et vice-Président de la Fédération du 54, indique qu'il intervient à la demande de M. Philippe Delaire, Président de la Fédération du 54, actuellement hospitalisé suite à un grave accident récent. Malgré cela, il demeure engagé à l'égard de Groupama et formule la question suivante : « *les résultats 2024 de la Caisse régionale sont plutôt flatteurs : un résultat net après impôts et intéressement de bonne facture, des frais généraux maîtrisés et un bon développement commercial avec solde positif de clients. C'est très encourageant avec une sinistralité contenue (un S/C de 66,7 %). Malgré ces bons chiffres, un ratio essentiel pose problème à savoir, le ratio combiné qui termine à 99,1 %.*

*Pourquoi un résultat final si faible alors qu'en 2023, avec un S/C supérieur de 6,4 % à celui de 2024, nous obtenons un ratio combiné amélioré de seulement 0,7 % ? Je ne suis ni expert, ni actuaire mais je pense résolument qu'une grande partie du gap est capté par le **traité de réassurance** qui nous lie à GMA. Le solde de réassurance est en hausse considérable de 61 M€. Il nous est très défavorable puisqu'il représente près de trois fois le résultat net de la Caisse régionale. Nous tous ici rassemblés ainsi que tous nos sociétaires sommes très solidaires à l'égard des autres Caisses régionales. Constater de bons chiffres avec un résultat qui n'est pas à la hauteur de nos espérances est, je dirai, décourageant à la fois, pour les équipes du Directeur général et pour nos sociétaires à qui nous sommes constamment obligés d'appliquer de fortes majorations tarifaires pour tenir les fondamentaux de la Caisse régionale. Cela étant exposé, qu'en pensez-vous, Président ? »*

Le Président Poupart souhaite tout d'abord un bon rétablissement à M. Delaire.

La question posée vise la solidarité en général et le Président Schmitt avait déjà exprimé la remarque au dernier Conseil d'Administration de GMA. Il rappelle que le traité de réassurance est le même pour toutes les Caisses régionales. Cette année, Groupama Grand Est est effectivement davantage contributeur que les autres Caisses régionales du fait de sa bonne sinistralité. Cela fluctue : ce ne sont jamais les mêmes qui sont contributeurs et qui profitent du RGR. Il ajoute que GNE est aussi un grand contributeur mais a pu bénéficier, l'an passé, de la solidarité nationale pour faire face aux inondations du Pas-de-Calais. C'est le principe de la solidarité.

Une autre question est posée par M. Thierry Wolf, Président de la Caisse locale du Comté du Sundgau (68) : « *j'ai appris lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration de Groupama Grand Est qu'il faut désormais être vice-Président de la Caisse régionale pour intégrer les **Commissions, GT Pro et Santé**, notamment. Il n'arrive pas à comprendre cette décision car on se prive certainement de compétences.* »

Le Président Poupart indique qu'effectivement, au niveau national, on a fait évoluer le fonctionnement des Commissions. La participation des membres du COM a été privilégiée, dans la mesure du possible, sauf pour les Commissions, GT Pro et Santé, qui s'ouvrent à d'autres compétences en-dehors des membres du COM.

Une dernière question est formulée par M. Jean-Pierre Gros, Président de la Fédération du 39 concernant **le fonctionnement du Gan** : « *cela fait quelques années que le Gan s'en prend à notre portefeuille agricole qui sont sur nos Caisses locales et nous concurrence sur nos partenariats agricoles en proposant des montants d'engagement plus importants que les nôtres. En ce début d'année, il nous a pris le partenariat Initiative France. C'est pour moi, une situation intolérable par rapport aux élus, aux sociétaires et au réseau commercial. Quand nous avons racheté le Gan en 1998, il s'agissait d'acquérir de nouvelles parts de marché. Comment cela va-t-il se passer ? »*

Le Président Poupart confirme que c'est bien Groupama qui a racheté le Gan en vue d'être complémentaire sur le terrain. Il existe des accords de non-concurrence entre les deux marques mais des frictions apparaissent de part et d'autre, localement.

Mme Boillin a fait part de cette situation lors la dernière réunion du COM à laquelle participait le nouveau Directeur général de Gan Assurances, M. Laurent Bouschon. Il est important de se parler sur le terrain et des directives vont être diffusées par M. Bouschon dans les zones où ils existent des problèmes de concurrence exacerbée.

Puis le Président rejoint la scène pour accueillir M. Sébastien Abis, pour nous parler du thème de notre Assemblée générale : « Nourrir le monde, l'affaire du siècle ». Il indique qu'ils se connaissent depuis neuf d'années au sein du club Demeter, instance de réflexions, qui regroupe quatre-vingt-dix entreprises, actuellement. Il ajoute que M. Abis est également chercheur associé à l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques), enseignant, chroniqueur, intervenant dans des entreprises privées, membre du Conseil de surveillance du port de La Rochelle et officier de réserve dans la marine. Dans le cadre du club Demeter, il publie chaque année un ouvrage académique et prospectif, très riche et enrichissant. Il écrit régulièrement des livres sur la géopolitique, l'agriculture, la mer... thèmes qu'il va évoquer. Il est une voix qui porte pour une agriculture de production. Puis le Président lui cède la parole.

En conclusion de son intervention, M. Abis rappelle les objectifs que nous devons avoir en Europe :

- maintenir les ambitions autour du climat ;
- redevenir géopolitique ;
- comprendre que toutes les transitions ont un coût ;
- considérer que les « trente glandeuses » sont derrière nous. Nous avons pensé à tort que certaines productions n'étaient plus stratégiques au profit uniquement des services.

Le Président remercie M. Abis pour la qualité de son intervention et félicite les trois gagnants du challenge « formation » sur l'application Elus 3.0 : Mmes Nathalie Thouvenin (54) et Bénédicte Arnould (55) et M. Philippe Bardoux (39).

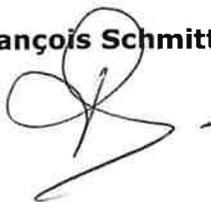
Il communique les résultats des votes portant sur les résolutions n°8, 9, 10 et 11. Tous les Administrateurs sont réélus et Mme Desgrez ainsi que MM. Courtois et Leroux sont élus. Le Président les félicite.

Le Président rappelle les prochains rendez-vous des balades solidaires 2025. Puis, il remercie l'ensemble des intervenants, ainsi que toutes les personnes qui ont pris part au bon déroulement de cette matinée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée générale mixte à 13 h 30.

*Signatures :*

**M. François Schmitt**, Président



**Mme Isabelle Martin**, Assesseur

**M. Benoît Douxami**, Secrétaire de séance



**M. Stéphane Jacquemet**, Assesseur

## **6- ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

---

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

A Schiltigheim, le 02 Juillet 2025



Benoît DOUXAMI

Directeur Général